France ILLUSTRATION

N° 121 — 24 JANVIER 1948 — 50 FRANCS

Illinois U Library

DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE BIRMANE

A l'occasion de la proclamation de l'indépendance birmane, diverses cérémonies se sont déroulées aux Indes, en Grande-Bretagne et en Birmanie. On voit ci-dessus le drapeau de la nouvelle République solennellement hissé en présence de lord Mountbatten, gouverneur général des Indes, et salué par M. U. Win, premier ambassadeur du gouvernement de la République birmane à New-Delhi. (Voir les autres photographies, page 92.)

TÉLÉPHONES
Administration : TRUdaine 82-54
Rédaction : TRUdaine 78-47

France ILLUSTRATION

REVUE HEBDOMADAIRE - 13, rue Saint-Georges, Paris-9e

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
ÉDIFRANCILUS
Chèques postaux : PARIS 4670-19

TARIF DES 4 CATÉGORIES D'ABONNEMENT

L'abonnement n° 1 donne droit aux 49 numéros d'actualités.

L'abonnement n° 2 est formé des 49 numéros d'actualités et de la collection de « France-Illustration littéraire et théâtrale ».

L'abonnement n° 3 se compose des 52 numéros annuels, dont les 3 numéros spéciaux.

L'abonnement n° 4 comprend les 52 numéros annuels, dont les 3 numéros spéciaux, et la collection complète de « France-Illustration littéraire et théâtrale ».

FRANCE ET COLONIES FRANÇAISES :

	ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3	ABONNEMENT N° 4
Un an . .	2.250	2.650	2.750	3.150
6 mois . .	1.125	1.325	1.375	1.575

ÉTRANGER :

	ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3	ABONNEMENT N° 4
Un an . . .	2.800	3.300	3.450	3.950
6 mois . .	1.400	1.650	1.725	1.975

FRANCE-ILLUSTRATION LITTÉRAIRE ET THÉATRALE
(réservée exclusivement à nos abonnés) paraissant le 15 de chaque mois.

France et Colonies . . . Un an **400 fr.**
Étranger . . . . . Un an **500 fr.**

Les abonnements partent obligatoirement du 1er de chaque mois. — Les abonnements seront servis dans les limites de la disponibilité du tirage.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la dernière bande et de **10** fr. en timbres-poste.

Droits de reproduction pour le texte et les illustrations réservés pour tous pays. — Les manuscrits, insérés ou non, ne sont jamais rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

TABLE DES MATIÈRES, 4e trimestre 1945 : **4 fr.** ; 1er semestre 1946 : **8 fr.** ; 2e semestre 1946 : **8 fr.** — Frais d'envoi : **3 fr. 50** par fascicule.

LE **PROCHAIN** NUMÉRO DE

France ILLUSTRATION
LITTÉRAIRE ET THÉATRALE

UNE MORT SANS IMPORTANCE
Pièce en 3 actes et 4 tableaux d'Yvan Noé

SAVROLA
Roman inédit de
WINSTON CHURCHILL

PARAITRA LE **15 FÉVRIER**

Illinois U Library

France ILLUSTRATION

GEORGES OUDARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL

QUATRIÈME ANNÉE • NUMÉRO 121 • 24 JANVIER 1948

LE NOUVEL AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE A PARIS

Sir Oliver Harvey, qui succède à M. Duff Cooper au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté britannique auprès du gouvernement français, a présenté, le 16 janvier, ses lettres de créance à M. Vincent Auriol. Phot. A. F. P.

Les ouvriers de la Ruhr se sont mis en grève et ont tenu à Essen des meetings pour protester contre le manque de ravitaillement.

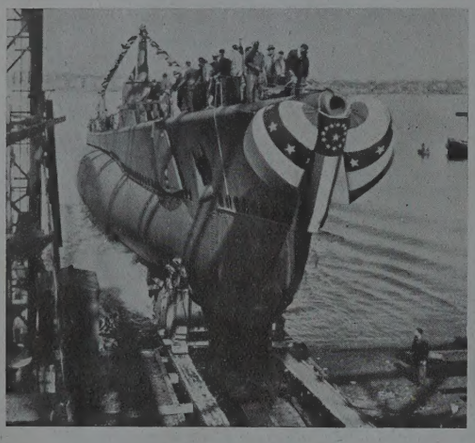

Dans le cadre de leur programme d'aide navale à la Turquie, les Etats-Unis ont livré quatre sous-marins sur les quinze navires prévus.

JANVIER

3e SEMAINE

Des prisonniers chargent dans un train l'or que les Allemands avaient volé à la France et qu'ils avaient entreposé à la Banque de Francfort.

La crue de la Sarre a entraîné l'affaissement d'un pont de chemin de fer et provoqué le déraillement d'un train de marchandises.

ÉVÉNEMENTS DU MONDE

Le problème allemand. — *Les ambassadeurs de France et de Belgique protestent, le 11 et le 12 janvier, auprès du gouvernement de Washington contre les projets de réforme administrative soumis aux représentants allemands à la Conférence de Francfort ci-contre.*

Un plan de sabotage (plan « M »), attribué au Kominform, visant à empêcher la réalisation du plan Marshall en Allemagne occidentale, notamment au moyen de grèves, est découvert par les autorités alliées et divulgué le 14 janvier.

Vingt-trois officiers S. S., responsables de la mort au camp d'Auschwitz de 4.500.000 Européens, sont exécutés, le 13 janvier, à Cracovie.

Méditerranée. — *Dix-neuf officiers supérieurs américains arrivent, le 13 janvier, en Grèce, où une opération de nettoyage est effectuée dans la région du mont Parnasse par les troupes gouvernementales (voir page 86). En Libye, l'armée de l'air américaine remet en service l'aérodrome de Mellaha, près de Tripoli.*

Balkans. — *Un traité d'amitié bulgaro-roumain est signé, le 13 janvier, à Bucarest.*

Le gouvernement américain refuse, le 14 janvier, de débloquer l'or yougoslave qui se trouve aux Etats-Unis.

Moyen-Orient. — *Les troubles se poursuivent en Palestine ; une grande bataille se déroule, le 17 janvier, au sud de Bethléem, entre Juifs et Arabes. Un nouveau traité d'alliance anglo-irakien, remplaçant celui de 1930, est signé, le 15 janvier, à Portsmouth : la Grande-Bretagne renonce à son droit d'entretenir des troupes en Irak en temps de paix et rend à l'Irak les bases aériennes de Habbaniyah et de Chaïbah tout en y conservant un droit de transit ; la formation d'un conseil commun de défense anglo-irakien est prévue.*

Indonésie. — *Un conseil fédéral d'Indonésie se constitue, le 13 janvier, à Batavia, sous la présidence de M. Van Mook, gouverneur général des Indes néerlandaises, afin d'organiser les Etats-Unis d'Indonésie. Un accord de trêve est signé, le 17 janvier, entre les forces hollandaises et celles de la République indonésienne.*

Etats-Unis. — *Le président Truman présente, le 12 janvier, au Congrès américain le projet de budget pour 1948, se montant à 40 milliards de dollars, dont 28 % pour les dépenses militaires et 18 % pour l'aide à l'Europe et à la Chine.*

FRANCE. — *Le parlement effectue sa rentrée le 13 janvier. L'Assemblée de l'Union française se réunit à Versailles. M. Monnerville est réélu président du Conseil de la République par 194 voix contre 75 à M. Marrane, communiste. A l'Assemblée nationale, de violents incidents marquent la séance de rentrée, présidée par M. Marcel Cachin, doyen d'âge (voir page 78). M. Edouard Herriot est réélu président par 317 voix sur 541 votants.*

Les maires communistes des 11e et 20e arrondissements de Paris sont révoqués le 16 janvier.

Les modalités d'un rajustement, nécessaire à la reprise des exportations, des rapports du franc avec le dollar et la livre sont étudiées par le gouvernement. M. René Mayer, ministre des Finances et des Affaires économiques, se rend à Londres, où il a, du 15 au 17 janvier, des entretiens avec son collègue anglais sir Stafford Cripps. M. Mendès-France, gouverneur français du Fonds monétaire international, arrive à Washington, le 16 janvier, et rencontre les dirigeants de la Banque et du Fonds international.

Union française. — *Les conversations de Genève entre M. Bollaert, haut commissaire de France en Indochine, et S. M. Bao Daï sont suspendues, le 13 janvier. Un nouvel entretien est prévu pour le 13 février, en baie d'Along, en attendant que l'ex-empereur puisse prendre contact avec les milieux annamites.*

Le général Juin, résident général de France au Maroc, arrive à Paris, le 15 janvier, pour s'entretenir avec les membres du gouvernement du problème franco-marocain (voir page 79).

ARTS, SCIENCES, LETTRES

On révèle, le 13 janvier, qu'à la base militaire américaine de Muroc (Californie), des véhicules terrestres sur rail propulsés par fusées ont atteint 1.639 kilomètres à l'heure (455 mètres à la seconde), dépassant ainsi la vitesse du son (330 mètres à la seconde).

ALLEMAGNE DE L'OUEST

Les généraux Lucius Clay, Américain, et Brian Robertson, Britannique, ont décidé, à la suite des conférences qu'ils ont tenues à Francfort, de constituer un organisme de gouvernement commun à la zone anglaise et à la zone américaine, composé par les Allemands eux-mêmes. Nous en arrivons donc à la création de ce gouvernement de l'Allemagne occidentale dont, avant d'en étudier les rouages et les caractères, il faut voir l'origine.

Disons tout de suite que les décisions de Francfort ne sont pas le résultat d'une politique étudiée et préparée par les deux gouvernements de Londres et de Washington, mais qu'elles sont l'aboutissement d'hésitations, puis de réactions contre la diplomatie soviétique. Au demeurant, en voici l'histoire.

A Francfort, les gouverneurs militaires américain et britannique ont, à la suite de conversations avec les ministres-présidents, décidé la constitution d'un organisme de gouvernement commun aux deux zones et composé par les Allemands.

On sait que l'acte fondamental relatif à l'Allemagne est l'accord de Potsdam du 2 août 1945, par lequel chacun des occupants obtenait le droit « d'agir dans sa propre zone ou conjointement en toute matière affectant l'Allemagne dans son ensemble, en sa qualité de membre du Conseil de contrôle ». C'est-à-dire que dans chaque zone les occupants devaient, comme ils l'entendaient, pratiquer une politique (dénazification, démilitarisation, démocratisation, etc.) et restaurer l'économie, sous certaines conditions (anéantissement du potentiel de guerre, plan de réparations, etc.), étant entendu que « pendant la période d'occupation l'Allemagne sera traitée comme une entité économique ». Cette dernière condition, outre qu'elle est bien imprécise, s'est révélée impossible à respecter dès le lendemain de la signature de l'accord de Potsdam.

Lorsque les signataires, les Alliés, se sont rendu compte des engagements qu'ils avaient pris à l'égard de l'Allemagne, ils se sont aperçus aussitôt qu'ils n'en avaient conclu aucun entre eux : ils restaient isolés. Il faut reconnaître que les Anglo-Saxons ont tenté de sortir de cette situation de fait au cours de toutes les rencontres de la fin de l'année 1945 et de l'année 1946. Les Russes, restant attachés au texte de Potsdam et à tous les avantages qu'ils en tiraient, ont refusé tout aménagement.

Or, l'occupation de l'Allemagne s'est avérée une opération coûteuse, et particulièrement pour les Anglais, qui ont dû subvenir au ravitaillement de leur zone, surpeuplée, aux villes nombreuses et presque sans productions agricoles. Le trésor britannique, épuisé par la guerre, risquait, s'il continuait à payer, d'entraîner le pays à la catastrophe : aussi bien les travaillistes décidèrent d'en alléger les charges en Grèce, comme en Palestine, comme en Birmanie et surtout en Allemagne. C'est pour cela qu'un accord financier est intervenu, le 2 décembre 1946, entre Londres et Washington, par lequel l'Amérique donne son appui à la Grande-Bretagne, à conditions modérées, dans l'administration de la zone anglaise. Rien ne s'opposait à pareil règlement, mais il était un point de départ.

La Conférence de Moscou, de mars à mai 1947, a complètement échoué, laissant les choses allemandes en l'état : Grande-Bretagne et Etats-Unis ont fait alors un pas de plus. Le 12 mai, la fusion des deux zones était annoncée : décision de principe, et déclaration politique surtout, qui répondait à l'attitude russe.

Le poids de l'occupation continuait à obérer les finances anglaises, et les Américains paraissaient décidés à mettre un terme à leurs sacrifices. Pour cela, il fallait exiger des Allemands soit plus de rendement, soit plus de compréhension et, le 30 mai, un Conseil économique des deux zones fut créé : cinquante-deux Allemands y siégeaient, nommés ou élus par les Assemblées existantes dans les différents Etats.

La fusion des zones et la création du Conseil économique ne résolvaient pas le problème, elles le posaient. En effet, il s'agissait par-dessus tout de régler le sort de la Ruhr : c'est là que se trouvent le charbon, l'acier et la production exportable, donc rentable. Mais les Anglais tenaient la région, et le gouvernement travailliste s'était engagé moralement à la fois vis-à-vis de ses électeurs et des socialistes allemands à nationaliser les mines et les usines. Or, ces réformes n'étaient pas considérées outre-Atlantique comme de nature à apporter la solution désirée, et Washington s'y opposa.

C'est alors que commencèrent ces négociations sur la Ruhr, à deux d'abord, puis à trois à la suite des réclamations françaises, puis à deux encore, et qui aboutirent, enfin, le 13 septembre dernier. Les Anglais cédaient : ils acceptaient que l'exploitation des mines fût faite par les Allemands eux-mêmes et que la propriété des mines ne fût pas mise en cause. L'expérience travailliste en Allemagne était abandonnée. C'est qu'entre temps le plan Marshall avait été proposé, la Russie l'avait

Les ministres-présidents et les personnalités allemandes qui ont participé à la Conférence de Francfort organisée par le général américain Lucius D. Clay et l'Anglais sir Brian Robertson. De gauche à droite : *M. Heinrich Kopf, de la Basse-Saxe; docteur Hans Ehard, de Bavière; M. Karl Arnold, de la Westphalie et du nord du Rhin ; M. Max Brauer, de Hambourg ; M. Walter Kolb, de Francfort ; Wilhelm Kaisen, président du sénat de Brême; M. Hermann Luedemann, du Schleswig-Holstein ; M. Christian Stock, de la Grande-Hesse, et le docteur Rembuer Maier, ministre-président de Bade-Wurtemberg.*

refusé, l'Angleterre était liée. Le général Marshall ne cachait nullement qu'il considérait l'Allemagne entière, et, si cela s'avérait impossible, l'Allemagne occidentale, comme partie intégrante de l'Europe.

C'est dans ces conditions que s'est réunie la Conférence de la dernière chance à Londres, mais, avant même qu'elle commençât ses travaux, les Américains avaient obtenu de l'Angleterre que le système d'exploitation du charbon de la Ruhr fût mis en place. Le 19 novembre, on apprenait, en effet, que la North German Coal Control britannique, qui, jusqu'à ce jour, administrait les mines de la Ruhr, avait remis sa gestion à la direction des charbons allemands, cette direction allemande étant assistée de six directeurs adjoints et d'un comité consultatif de six membres élus par les syndicats. Le contrôle est assuré par deux agents : un britannique et un américain. Les quatre ministres des Affaires étrangères se trouvaient donc en face d'un fait accompli.

Lorsque la rupture s'est faite, le 16 décembre, par l'ajournement *sine die* du règlement allemand, il ne restait plus à Londres et à Washington qu'à régulariser en quelque sorte la situation précédemment établie. C'est pour cela que deux accords ont été signés : celui du 19 décembre, qui est financier, celui du 7 janvier, qui est politique. Par le premier, les Etats-Unis prennent à leur charge les trois quarts des frais d'occupation et la Grande-Bretagne ne paiera que les importations provenant de la zone sterling. La Grande-Bretagne mettra à la disposition des U. S. A. trente-trois navires de commerce pour les importations et les exportations.

Quant à l'acte du 7 janvier, c'est celui qui nous intéresse, dont nous avons parlé au début de ce propos et dont nous avons essayé d'expliquer l'origine. En voici les dispositions :

Le Conseil économique, précédemment créé pour les deux zones, comprendra cent quatre membres : il constituera une Chambre économique dont les attributions seront celles des administrations dans les zones ; il pourra voter un budget, utiliser les impôts, les droits de douane ; ses attributions augmenteront, ainsi que ses initiatives, au fur et à mesure que son fonctionnement s'avérera profitable. Il pourra alors créer d'autres organismes. A côté de ce Conseil, une seconde Assemblée est instituée : elle comprendra huit membres, deux par Etat ; elle aura des attributions surtout consultatives et ne pourra voter ni impôts ni crédits. Elle possède un droit de veto d'une durée très courte, deux semaines, qu'elle peut opposer pendant ce temps aux décisions de la Chambre économique. En somme, le pouvoir législatif est esquissé; quant au pouvoir exécutif, il appartiendra à l'ancien comité exécutif, qui sera remanié pour former un ministère. Son président, désigné par le Conseil économique, sera chargé de répartir les six ministères. Enfin, une haute Cour de neuf membres aura un pouvoir juridictionnel suprême en matière économique ; une banque fédérale, propriété des banques des Etats, contrôlera et accordera les crédits et pourra émettre des billets. Cette Constitution entrera en vigueur le 1er février.

Une partie de l'Allemagne sera donc dotée d'un gouvernement allemand, à pouvoir certainement limité et dont les actes, exclusivement économiques, seront sévèrement contrôlés. Comme l'a montré le raccourci historique de cette institution, l'influence prépondérante passe aux U. S. A. : ils ont des avantages qu'ils tiennent des accords financiers, et c'est leur système économique qu'ils ont imposé, le Royaume-Uni ayant abandonné ses projets de nationalisation des mines et usines de la Ruhr.

Nous avons peu parlé de la France dans l'exposé que nous venons de faire : elle ne paraît pas avoir joué de rôle, si ce n'est dans les protestations qu'elle a faites plusieurs fois relativement aux négociations menées par les Britanniques et les Américains. On se souvient de celles qu'elle a élevées au mois d'août et des satisfactions morales qui lui furent données par la lettre du général Marshall et la déclaration publique de M. Bevin. Les deux gouvernements s'engageaient à ne pas relever l'économie allemande au delà d'une certaine limite et de conserver une priorité à l'industrie française en même temps qu'ils ne perdaient pas de vue les légitimes soucis de sécurité de notre pays.

Lorsque les accords de Francfort ont été connus, le 7 janvier, notre gouvernement a fait à Londres comme à Washington une double démarche où il a exprimé son regret de n'avoir pas été consulté avant leur conclusion. La situation de notre zone d'occupation, qui est relativement bonne, nous a permis de ne pas connaître les difficultés auxquelles se sont heurtés les Anglo-Saxons et particulièrement les Britanniques. L'organisation du gouvernement dans la bizone, dont l'action est économique, peut avoir des répercussions dangereuses dans les régions qui sont sous notre administration, ne serait-ce que par leur isolement. Nous risquons, si des aménagements n'interviennent pas, de perdre les avantages que nous avions pu conserver auprès des Allemands eux-mêmes.

Il reste maintenant à attendre quelles seront les réactions de l'Union des républiques socialistes soviétiques. On peut d'ores et déjà penser que les diplomates russes reprendront leur thèse de l'unité politique et économique de l'Allemagne, dont ils ont fait un tremplin, et qu'ils protesteront contre la violation anglo-saxonne du contrat de Potsdam.

Iront-ils jusqu'à annexer le secteur qu'ils occupent à Berlin dans leur zone, comme l'ont annoncé la presse et la radio russes ? La mesure serait grave, car elle entraînerait la fin du système même de l'occupation qui restait toujours symboliquement maintenu par les quatre présences dans l'ancienne capitale du Reich des quatre commandants des zones d'occupation. Le Conseil interallié de Berlin, en disparaissant, supprimerait les contacts ; le partage de l'Allemagne deviendrait définitif et l'accord de Potsdam, caduc.

Or, le Conseil interallié doit normalement se réunir le 20 janvier prochain. Le gouvernement français escompte que cette réunion aura lieu : nous avons été informé, en effet, que le général Kœnig avait reçu des instructions relativement à l'attitude qu'il devait y prendre. Londres et Washington présenteront sans aucun doute leurs accords récents comme susceptibles d'être étendus à toute l'Allemagne, peut-être même proposeront-ils un projet, déjà mis au point, de réforme monétaire.

Le maréchal Sokolovski a été appelé en consultation à Moscou. La décision viendra donc du Kremlin. Alors les accords de Francfort prendront toute leur valeur.

ROGER CÉRÉ.

UNE RENTRÉE TUMULTUEUSE

On espérait, pour l'honneur du régime et l'efficacité du parlement, une rentrée dans le calme, après de courtes vacances et une fin de session agitée. Hélas ! l'Assemblée nationale, dès sa première séance, a retrouvé le climat orageux qui a été le sien pendant le mois de décembre.

Dès le discours du doyen d'âge, M. Marcel Cachin, les positions étaient prises — ou, plutôt, retrouvées, car dans les cœurs les choix décisifs sont inscrits depuis longtemps. M. Cachin est communiste et, comme tel, s'est donné le droit de sortir des sentiers battus. Ses propos, coupés de légitimes protestations de la majorité, furent une prise de position qui dépassait largement les polémiques irritantes sur le « parti américain » et le « parti russe ».

La majorité non communiste a accueilli ces paroles sinon sans bruit, du moins sans étonnement. Elle avait a soulever une querelle contre le parti communiste, querelle mal engagée, d'ailleurs. M. Jacques Duclos bénéficie depuis la Constitution nouvelle d'une préséance qui fait de lui le premier vice-président. Par une combinaison des articles 41 et 52 de la Constitution, du règlement et des usages, on en avait conclu trop vite qu'à cette préséance honorifique s'attachait le droit de remplacer le président de l'Assemblée nationale en toutes circonstances, et notamment dans l'hypothèse de dissolution, où le président deviendrait le chef du gouvernement.

Son élimination était devenue, dans cette rentrée inquiète, le problème n° 1. Elle s'accompagnait du souci d'évincer de son poste de questeur M. Jacques Grésa, autre communiste. Car M. Grésa, fort assidu, a pris sur eux une préséance de fait. Il est devenu une manière d'intendant du Palais-Bourbon, disposant des fonctionnaires, des locaux, des voitures, de l'essence.

La double opération a été fort mal menée. Les communistes, prévenus, étaient sur la défensive — une défensive pleine d'agressivité. M. Cachin a utilisé son rôle de doyen pour susprendre précipitamment la séance, M. Grésa, ses fonctions de questeur, pour couper la lumière. Et chaque député, de sa place, a donné de la voix et du geste.

Inutile de retracer les péripéties burlesques de cette comédie. Après

trois jours, M. Herriot, réélu avec 317 voix, était installé avec le bureau. Mais la constitutionnalité de leur élection était à tout le moins discutable. Les communistes élus refusaient d'occuper leur poste ; or, la Constitution, dans son article 11, dit : « Chacune des deux Chambres élit son bureau chaque année, au début de sa session, à la représentation proportionnelle. » La règle était respectée dans la lettre, mais non pas dans l'esprit, puisqu'il n'était pas tenu compte de la qualité des postes. Surtout, les communistes étaient élus sans leur consentement. Or, la proportionnelle nous avait appris que les élus pouvaient être choisis sans le consentement de leurs électeurs, mais elle ne nous avait pas habitués au système des « élus malgré eux ». Le bureau de l'Assemblée nationale se trouve ainsi désigné sinon dans l'illégalité, du moins dans l'équivoque. Le débat qui s'élèvera, tôt ou tard, à ce sujet devant le Comité constitutionnel organisé par l'article 91 du texte ratifié le 13 octobre 1946 ne sera que la conséquence la moins importante de l'erreur tactique de la majorité.

Mais les incidents de procédure se sont déroulés dans un tel climat, les communistes ont atteint une telle violence dans l'hémicycle parlementaire que la question est posée de savoir si le parlement pourra travailler. On en jugera à la rentrée du 26 janvier.

Jusqu'à cette rentrée tumultueuse, les communistes menaient contre le gouvernement une opposition totale. Opposition multiforme dans les apparences, mais unifiée dans son dessein général : empêcher le gouvernement de réussir dans sa tâche, en utilisant toutes les possibilités du parti. Mais si, le 26 janvier, les élus communistes s'élèvent au même diapason que les 13, 14 et 15 janvier, si aucun débat sérieux ne peut se dérouler au Palais-Bourbon, il faudra accepter l'idée que les communistes ont soupesé les conséquences d'un arrêt de la machine parlementaire.

Pendant que M. Marcel Cachin, doyen d'âge de l'Assemblée nationale, occupe la tribune, les députés non communistes lisent ostensiblement leur journal en signe de protestation.

L'imagination s'emparant de l'histoire conduit à des suppositions hasardeuses. On ne peut pas les juger invraisemblables à un moment où James Burnham, écrivain politique de l'heure aux Etats-Unis, affirme que la troisième guerre mondiale est déjà commencée. Le plan communiste aurait son sens à l'échelle mondiale. Et n'est-ce pas à cette échelle-là que pensent et agissent les communistes français ?

Leurs adversaires voient les événements par l'autre bout de la lorgnette. Le contact avec leurs électeurs pendant les vacances officieuses qui ont suivi la séance mémorable du 15 janvier a confirmé celui qu'ils avaient eu pendant les vacances officielles. Le plan Mayer a soulevé des tempêtes. Entre les manifestations des organisations professionnelles et les mécontentements exprimés individuellement, le député de la majorité est sceptique sur le succès du gouvernement et, donc, n'écarte pas l'éventualité d'une dissolution.

Et cette commune impression crée une certaine solidarité entre les députés qui accordent leur confiance à M. Robert Schuman. Mais, manifestement, l'actuelle majorité a ses « durs » et ses « mous ». Les « durs » sont les élus encadrés dans des partis disciplinés, M. R. P. et S. F. I. O. Les « mous » sont les voix d'appoint glanées par M. Schuman chez les radicaux, l'U. D. S. R. et les républicains indépendants. Les premiers sont prêts à s'en tenir à la rigidité du plan qu'ils ont voté. Les seconds sont gagnés à l'idée de l'atténuer en accordant des délais aux contribuables. Deux propositions de loi dans ce sens ont, en quarante-huit heures, recueilli des adhésions symptomatiques.

Le gouvernement sera bien obligé de tenir compte de ce fait. Les maîtres du jeu se situent à la bordure extrême de sa majorité, chez ceux qui, n'ayant pas choisi entre la Troisième Force et le R.P. F., accordent à M. Schuman une confiance provisoire et exigeante.

On comprend, dès lors, la réserve gouvernementale devant la Troisième Force naissante. On comprend aussi l'importance des négociations menées récemment à Londres par M. René Mayer et à Washington par M. Mendès-France. Il est probable qu'au moment où paraîtront ces lignes la réforme monétaire sera annoncée. S'il en était autrement, si, le 26 janvier, le parlement ne se trouvait pas en présence d'un fait nouveau, l'échec des pourparlers internationaux serait la seule explication d'une carence qui ne peut durer. Et le problème de la majorité serait à nouveau posé.

ROGER-A. PRIOURET.

INCIDENT FRANCO-MAROCAIN

Le 14 janvier se répandait dans la presse la nouvelle que le sultan du Maroc venait d'adresser au président de la République une lettre dans laquelle il demanderait le rappel du général Juin et la revision du traité de protectorat.

Ainsi présentée et lancée par un journal d'extrême gauche, l'affaire ne pouvait manquer de faire sensation.

Une mise au point officielle du Quai d'Orsay est venue lui donner une explication apaisante, mais qui laisse toutefois subsister bien des obscurités. La lettre adressée par le sultan à M. Auriol existe bien, disait-on, mais elle date déjà de plus d'un mois, puisqu'elle est du 3 décembre 1947. D'autre part, elle ne porte que sur des « questions d'ordre administratif ».

Quelles étaient ces « questions d'ordre administratif » dont S. M. Sidi Mohamed ben Youssef entretenait M. Auriol ? A vrai dire, le mystère subsiste à peu près complet à cet égard. Si l'on s'en réfère aux questions qui sont actuellement en discussion entre la résidence et le palais, on peut penser que le sultan réclamait la suppression de la censure et se plaignait de la fermeté du général Juin, qui ne lui permet plus — heureusement — les manifestations spectaculaires auxquelles il avait pris l'habitude de se livrer. Ce serait, en effet, la décision du résident général de suspendre les apparitions de la famille impériale en public, prétextes trop fréquents à des manifestations nationalistes, qui serait à l'origine de la lettre du sultan. Notons que la mesure prise par le général Juin à cet égard n'avait pas un caractère général et ne visait que l'inauguration de certaines écoles privées.

Une autre question à laquelle le sultan attache une certaine importance : l'alignement du franc chérifien (le même que le franc métropolitain) sur le franc d'Afrique C. F. A. au taux de 1 fr. 70 pour un franc métropolitain, mesure qui faciliterait évidemment les relations de l'économie marocaine avec la zone dollar, n'était cependant pas abordée dans la lettre adressée à M. Auriol, contrairement à ce qu'on a pu dire. D'ailleurs, une décision à ce sujet ne peut être prise que dans le cadre plus vaste des ajustements monétaires qui sont actuellement à l'étude.

En bref — et c'est là le principal — le sultan ne demandait nullement dans cette fameuse lettre le rappel du général Juin et encore moins l'abolition du traité de protectorat. Le sultan se référait bien à ce traité, mais c'était pour faire connaître son point de vue sur l'interprétation à lui donner touchant les rapports entre la résidence et le palais. Il s'agit donc bien là, comme l'a déclaré le Quai d'Orsay, de questions d'ordre administratif. Toutefois, il est bien certain que celles-ci peuvent avoir certaines répercussions politiques, d'autant plus que le texte du traité de 1912, très court et très général, laisse le champ vaste à « l'interprétation ». Ce n'est, d'ailleurs, un secret pour personne qu'il subsiste des points de friction entre le résident général et le sultan.

Certes, l'indiscrétion qui a fait connaître la lettre du sultan a singulièrement dépassé la réalité en lui prêtant des propos aussi nets et, par là-même, déformé les faits. Cependant, il ne faut pas plus prendre

cette affaire à la légère qu'en surestimer l'importance. Même considérée comme une simple phase des relations franco-marocaines, elle n'en est pas moins symptomatique.

Rappelons brièvement les principales étapes de celles-ci depuis novembre 1942.

Le 1er juin 1943, M. Puaux fut nommé résident en remplacement du général Noguès. Mais le sultan, encouragé par de prétendues promesses du président Roosevelt — démenties depuis lors par Washington — se montrait de plus en plus exigeant. Après le rappel de M. Puaux, il fit, pendant le séjour du successeur de celui-ci, M. Eirik Labonne, ce qu'on a justement appelé la « grève des dahirs », refusant de signer les décrets concernant les réformes politiques et administratives que lui présentait le résident général. Enfin, au mois d'avril dernier, le sultan prononçait à Tanger un discours retentissant, qui provoquait le rappel de M. Labonne, dont la faiblesse mettait en danger la présence même de la France au Maroc.

C'est alors que le gouvernement Ramadier fit appel au général Juin. Immédiatement, l'atmosphère changea. Bien accueilli — en apparence du moins, par le sultan — le général Juin sut tout de suite mettre « chacun à sa place » et rappeler quelques vérités trop oubliées, notamment que c'était à la France que le Maroc devait son unité actuelle. En même temps, il se déclarait prêt à entreprendre les réformes qui s'imposaient, en attendant que « s'achève heureusement l'évolution du Maroc vers le statut d'un pays qui se gouverne lui-même. »

De fait, six semaines après son arrivée, un dahir, signé du sultan cette fois, introduisait une réforme profonde du gouvernement chérifien qui répondait à un double objectif : d'une part, elle faisait participer les fonctionnaires marocains aux décisions les plus importantes concernant le Maroc, d'autre part, elle établissait une liaison permanente entre fonctionnaires français et marocains.

C'est donc là une étape certaine dans l'évolution du Maroc vers le statut « d'un pays qui se gouverne lui-même », étape qui s'imposait d'ailleurs, car il était temps de revenir à la formule « contrôle » opposée à la formule administration directe. Rappelons, en outre, que, le 10 décembre dernier, les Marocains ont voté, pour la première fois, pour l'élection de représentants de l'agriculture et du commerce au Conseil du gouvernement.

Certes, le traité de 1912 nous impose de favoriser l'évolution qui permettra une participation de plus en plus large des Marocains à la gestion des affaires de leur pays. Au terme de cette évolution, ainsi que l'a déclaré le général Juin, « un autre traité se substituera à celui de 1912 sous la forme d'un contrat d'association fondé sur les intérêts communs de notre sécurité et sur nos affinités intellectuelles et morales ».

Le général Juin, venant du Maroc, est accueilli par quelques personnalités à son arrivée en gare d'Austerlitz, le 15 janvier.

Mais l'octroi de ce statut d'Etat associé dans le cadre de l'Union française impose beaucoup de prudence et de réflexion, car la situation juridique du Maroc est tout à fait particulière et il ne faut jamais oublier ses origines internationales : selon l'Acte d'Algésiras (1906), qui est toujours en vigueur, l'empire chérifien est un Etat indépendant, placé sous protectorat français (et espagnol en ce qui concerne la zone espagnole rétrocédée par la France à l'Espagne en vertu d'un traité bilatéral entre les deux pays), sous le contrôle des puissances signataires. Le traité de protectorat, signé en 1912 entre la France et le Maroc, ne sortait pas du cadre imposé par l'Acte d'Algésiras. Notre protectorat reste donc grevé des hypothèques internationales créées par celui-ci et, notamment, en matière commerciale, où est imposé le régime de la « porte ouverte ».

Tout changement profond dans le régime actuel du Maroc : abolition du traité de protectorat, dénonciation de l'Acte d'Algésiras, constituerait une novation juridique qui entraînerait automatiquement l'intervention des grandes puissances qui attachent déjà au Maroc un intérêt certain.

Il est évident que ces interférences extérieures n'ont pas été sans influence sur l'attitude du sultan à l'égard de la France. L'entrevue qu'il a eue avec le président Roosevelt, à Anfa, en janvier 1943, lui a laissé, à tort ou à raison, l'impression qu'il pouvait compter sur le soutien des Etats-Unis dans ses revendications d'indépendance, et c'est à eux que s'adressait tout particulièrement le discours de Tanger.

Quelques semaines plus tard, la rentrée en scène d'Abd el-Krim, après son évasion spectaculaire, venait apporter un fait nouveau dans la situation marocaine. Ce n'est pas sans doute que les chances du « Rogui » lui-même soient très grandes, mais, installé au Caire, siège de la Ligue arabe, soutenu et encouragé par elle, il se montre fort entreprenant et non avare de promesses d'un côté, de menaces de l'autre, et il constitue ainsi pour le sultan, qui ne veut pas paraître moins nationaliste que lui auprès de ses sujets, une cause d'émulation permanente.

En même temps s'est développé au Maroc un mouvement nationaliste, représenté surtout par l'Istiqlâl, qui a cherché, lui aussi, à se tourner vers l'Amérique, et un parti communiste, peu nombreux, mais bien organisé et soutenu, bien entendu, par le parti frère de la métropole.

L'Istiqlâl avait cru adroit, l'été dernier, de porter devant l'O. N. U. ses revendications à l'égard de la France, mais les Américains ne montrèrent aucun empressement à soutenir celles-ci et, d'autre part, le vote de l'Assemblée générale dans la question de Palestine dut donner à réfléchir aux nationalistes arabes.

Aussi a-t-on assisté, le 5 janvier dernier, au Caire à la conclusion d'un accord entre les mouvements nationalistes nord-africains pour la formation d'un « Comité de libération de l'Afrique du Nord », sous la présidence d'Abd el-Krim. A cette occasion, le « Rogui », revenu, lui aussi, de beaucoup d'illusions, a fait une déclaration d'un ton relativement modéré, dans laquelle il affirmait : « Nos problèmes ne peuvent recevoir de solution que de nos propres mains et à l'intérieur de notre pays. »

Trop de divergences existent entre les différents partis nationalistes d'Afrique du Nord pour que ce comité, malgré le soutien de la Ligue arabe, semble promis à un rôle de premier plan.

En particulier, le représentant de l'Istiqlâl au Caire, Si Allal el-Fassi, ne l'a accepté qu'à contre-cœur, et le sultan ne doit pas le voir d'un meilleur œil, mais force lui est, cependant, de tenir compte de son existence.

L'indiscrétion mettant au jour la lettre du sultan au président de la République au moment où est annoncée la formation du Comité du Caire est certainement un indice de la rivalité entre les deux clans nationalistes.

Le fait qu'elle ait été divulguée au moment où se déroulent les négociations entre M. Bollaert et Bao Daï ne paraît pas non plus une simple coïncidence. Et c'est peut-être là le côté le plus intéressant de cette affaire — et ce qui nous interdit de la minimiser — car elle dépasse le cadre même des relations franco-marocaines. Dans l'Union française qui se construit si péniblement, il semble bien que ce qui se passe à Hanoï (ou à Genève) a ses répercussions à Tananarive, à Tunis, à Alger et à Rabat. C'est pourquoi il est si important de se montrer ferme, aussi bien en Indochine qu'à l'égard des manifestations diverses des nationalistes marocains, quels qu'ils soient.

Le général Juin, le premier, est désireux de permettre au Maroc de se gouverner lui-même le plus vite possible, mais il ne faut pas bouleverser du jour au lendemain tout un système d'administration qui a conduit le pays protégé dans une voie de progrès ininterrompus depuis trente-cinq ans.

D'ailleurs, le Maroc n'est définitivement pacifié que depuis quatorze ans et l'autorité du sultan, si discutée avant l'arrivée des Français, est-elle si solidement établie qu'il soit sûr de pouvoir se passer d'eux ? Un exemple récent, celui de l'Inde, nous a montré les dangers que courent les peuples, jusqu'ici mineurs, trop vite livrés à eux-mêmes.

Peu à peu, sous l'administration ferme et compréhensive de notre résident général, le Maroc s'achemine vers le statut d'Etat associé au sein de l'Union française, mais il faut que notre gouvernement se montre, lui aussi, résolu et laisse le général Juin mener à bien, en toute liberté, la tâche qu'il a entreprise. Faire preuve de faiblesse dans ce domaine serait, à l'heure actuelle, signer l'abdication de la France non seulement au Maroc, mais dans tous ses territoires d'outre-mer.

JEAN-FRANÇOIS BORNEX.

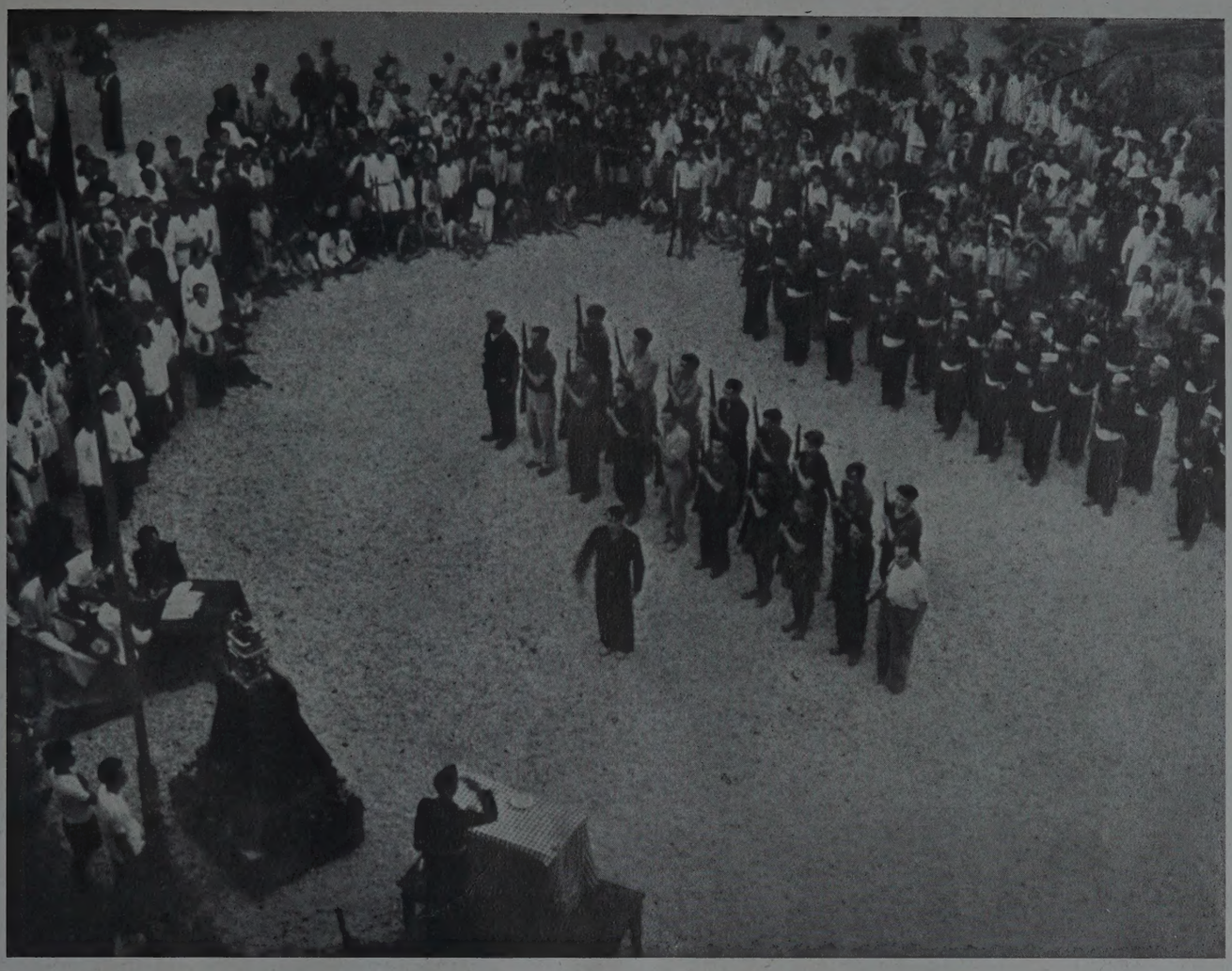

Au quartier général d'une fraction du Viet-Minh, une garde d'honneur (au second plan) présente les armes au cours d'une remise de décorations.

QUE VAUT L'ARMÉE DU VIET-MINH?

Les entretiens du haut commissaire de France en Indochine, M. Bollaert, avec l'ex-empereur d'Annam, Bao Daï, ont ramené au premier rang de l'actualité la difficile recherche d'une solution au problème de l'Indochine. Ces conversations ne suffiront pas à résoudre complètement la question, car, si le Viet-Nam, confédération des trois peuples annamites, est déjà une entité quelque peu artificielle, le Viet-Minh, qui se bat contre nous dans les conditions de déloyauté et de cruauté que l'on connaît, est encore plus loin de représenter le fond des populations d'Indochine : il est avant tout un « parti », appuyé et contrôlé ouvertement par Moscou, et dont le but de guerre est tout autant de s'assurer la suprématie dans le Viet-Nam que d'en chasser les Français.

Le représentant d'une agence de presse anglo-saxonne a pris dernièrement, dans les rangs de l' « armée » qui combat la nôtre, une série de photographies de nos ennemis, encore inédites et que nous croyons intéressant de présenter à nos lecteurs.

Notre collaborateur, le colonel M. Vernoux, les a placées dans leur cadre et a fait le point de la situation militaire en ce début d'année.

L'armée du Viet-Minh est née des écroulements successifs de l'autorité française (9 mars 1945), puis de l'autorité japonaise (2 septembre 1945) ; héritière de personnel, de cadres et de matériels des armées dissoutes, profitant des complaisances (sinon des complicités) des autorités japonaises, puis chinoises, elle s'est peu à peu formée sous la forme de groupes clandestins à organisation fragmentaire.

Aussi existait-il déjà une certaine articulation de forces quand les accords franco-vietnamiens du 6 mars 1946 vinrent servir de charte provisoire à la nouvelle Indochine ; la France avait alors traité avec le Viet-Minh parce que celui-ci était la seule force organisée du pays, bien qu'il fût déjà prouvé qu'il était loin d'en représenter la majorité ; mais la présence de ses unités militaires avait manifestement pesé dans la balance des négociations. La convention militaire qui suivit consacra l'organisation d'une armée régulière vietnamienne de 10.000 hommes, qu'on baptisa du titre curieux d' « armée de relève », parce qu'elle devait relever nos propres troupes dans un certain nombre de garnisons.

En réalité, tout au long de la période qui prit fin au guet-apens du 19 décembre, et au cours de laquelle nous avons connu les palabres et les compromis, tant sur place qu'en France, avec Họ Chi Minh, le contrôle français sur les troupes du Viet-Minh fut pratiquement illusoire : même dans les garnisons, comme Hanoï, où cohabitaient des unités françaises et vietnamiennes, il était à peu près impossible, du moins par des moyens réguliers, de savoir

ce qui se passait dans les casernes tonkinoises. Le 19 décembre, cependant, on appréciait déjà à environ 40.000 hommes l'ensemble des effectifs « réguliers », stationnés surtout, d'ailleurs, au Tonkin et dans l'Annam du Nord.

Avec le guet-apens, tout contrôle cessa, naturellement, mais aussi toute équivoque ; et, aux troupes qualifiées de régulières parce qu'une partie d'entre elles avaient été autorisées et aussi parce qu'elles possédaient un uniforme, des cadres et une articulation cohérente, on vit s'accrocher, peu à peu, les formations de guérillas qu'on appelle là-bas du nom pompeux de « troupes d'auto-défense » ou Tu-vé. A vrai dire, la limite est difficile à tracer entre les deux sortes d'unités, et elle l'est chaque jour davantage. Une chose, cependant, est certaine : avant le 19 décembre, il était loisible de parler d'une armée du Viet-Nam, car le gouvernement d'Ho Chi Minh pouvait être considéré comme représentant son peuple ; depuis lors, au contraire, ses troupes, régulières ou non, ne sont plus que celles d'un parti — de celui qui demande purement et simplement notre exclusion définitive.

L'ARMÉE RÉGULIÈRE DU VIET-MINH

Celle-ci a la prétention d'être une armée moderne, avec un uniforme, des cadres, un armement et une articulation inspirés des armées occidentales ou japonaises.

Le personnel en est issu de souches diverses; au début, trois sortes d'hommes ont formé les premières troupes : des anciens tirailleurs des troupes françaises, libérés après le 9 mars 1945; des Japonais, qui, en septembre 1945, ont préféré prendre le maquis plutôt que se rendre aux Chinois ou aux Britanniques ; des révolutionnaires de métier, enfin, sortant pour la plupart des écoles de cadres du parti communiste chinois et même soviétique. Au moment de leur rapatriement, les hommes des unités indigènes restées en France depuis 1940 furent pour le Viet-Minh une proie facile, d'autant plus qu'elles avaient, pendant six ans, vécu de désillusions en désillusions, et subi une propagande extrémiste dont les incidents de Toulouse et d'ailleurs avaient été les fâcheux symptômes ; ajoutons à ces éléments quelques déserteurs (peu nombreux) de nos régiments indigènes et étrangers, et nous comprenons qu'il soit facile de compléter en cadres et en spécialistes une armée dont, par ailleurs, le recrutement à la base se fait aussi bien par la contrainte que par l'attrait du profit.

Le commandement du Viet-Minh ne s'est, du reste, pas contenté de ces possibilités : à notre école de Son Taï, il avait mis sur pied un centre de formation de cadres (1), et, de temps en temps, il a fait appel aux écoles chinoises du Yun Nan.

L'équipement de ces troupes est aussi disparate que leur origine ; il se compose surtout d'armes françaises, provenant de la dissolution de mars 1945, et japonaises, disparues avec l'armée nippone ; mais il faut y ajouter des matériels américains et britanniques, venus par la contrebande, et d'autres, de marques diverses, en provenance soit de la Chine, soit du Siam.

L'artillerie n'est pas absente : rien que dans la région tonkinoise on a dénombré, en été 1947, une soixantaine de canons, parmi lesquels une vingtaine de pièces antichars ou antiaériennes de petit calibre, une quinzaine de canons japonais de moyen calibre et une vingtaine de 75 français. Au moment de l'attaque de Nam-Dinh, le Viet-Minh n'arrosa-t-il pas la ville de tirs de harcèlement de 75, et une de nos colonnes fluviales remontant la rivière Claire ne fut-elle pas, tout dernièrement, violemment attaquée au canon ?

Car cette artillerie — comme, du reste, cette infanterie — ne manque pas de munitions : rien que pendant les opérations d'octobre et de novembre 1947, et dans le seul Tonkin, nous avons mis la main sur près de soixante-dix dépôts, totalisant plus de 500 tonnes de munitions d'infanterie, plus de 2.000 obus et des quantités considérables de grenades ; il en reste malheureusement encore d'autres à découvrir sur tout le territoire.

Possédant des hommes, des cadres, du matériel et des munitions, l'armée du Viet-Minh pouvait prétendre s'articuler à l'européenne : aussi y parle-t-on même de divisions ; mais, sans aller jusque-là, on doit admettre l'existence de toutes les unités d'infanterie, du régiment au groupe de combat. A leurs instructeurs soviétiques, ces unités ont pris l'organisation politique : à partir de la section même, le chef militaire est doublé d'un commissaire politique chargé à la fois de l'éducation politique et de l'organisation des loisirs dirigés : c'est ainsi que chaque régiment comprend un club, où, comme dans les « coins de Lenine » de l'armée rouge, cadres et hommes viennent recevoir l'information et la propagande quotidiennes.

Les formations de Tu-vé, plus primitives, s'apparentent aux groupes de maquisards de tous les pays ; de plus en plus, cependant, elles acceptent dans leurs rangs des gradés ou des instructeurs de l'armée régulière et se groupent en chi-doï, qui sont de véritables petits régiments.

En octobre 1946, un peu avant la révolte, on estimait à une centaine de mille l'effectif total (réguliers et Tu-vé), réparti par moitié environ dans le nord (Tonkin et Annam du Nord), et dans le sud ; au moment où nos troupes allaient entamer leur campagne d'automne, il y a quatre mois, il y avait eu plutôt une légère augmentation : la Cochinchine aurait alors abrité 20.000 combattants, tandis que l'Annam centre et sud en aurait totalisé 30.000 (dont 4.000 Tu-vé), l'Annam du Nord, près de 20.000, et le Tonkin, où les opérations se déclenchaient et où se trouvait le gouvernement central du Viet-Minh, en aurait eu près de 50.000, dont 35.000 réguliers.

L'OFFENSIVE FRANÇAISE D'AUTOMNE 1947

C'était donc à la plus grosse fraction (près de la moitié) de ces forces que nos troupes allaient avoir affaire. En ces premiers jours d'octobre, nous ne tenions que la route d'Hanoï à Haïphong, la région de Langson et la ville — isolée — de Nam-Dinh. L'opération projetée avait pour but la dislocation générale des troupes ennemies du Tonkin et, en particulier, la reprise du contrôle de la frontière tonkino-chinoise, de façon à isoler les insoumis de tout secours extérieur possible et à confir-

(1) Son Taï a été repris par nos troupes le 8 octobre 1947.

A bord de pirogues armées (on reconnaît une mitrailleuse Bren, au premier plan), des partisans s'apprêtent à un raid contre des avant-postes français.

Traversant une rizière, le 60e groupe de combat du 12e régiment se prépare à l'attaque (19 mai 1947).

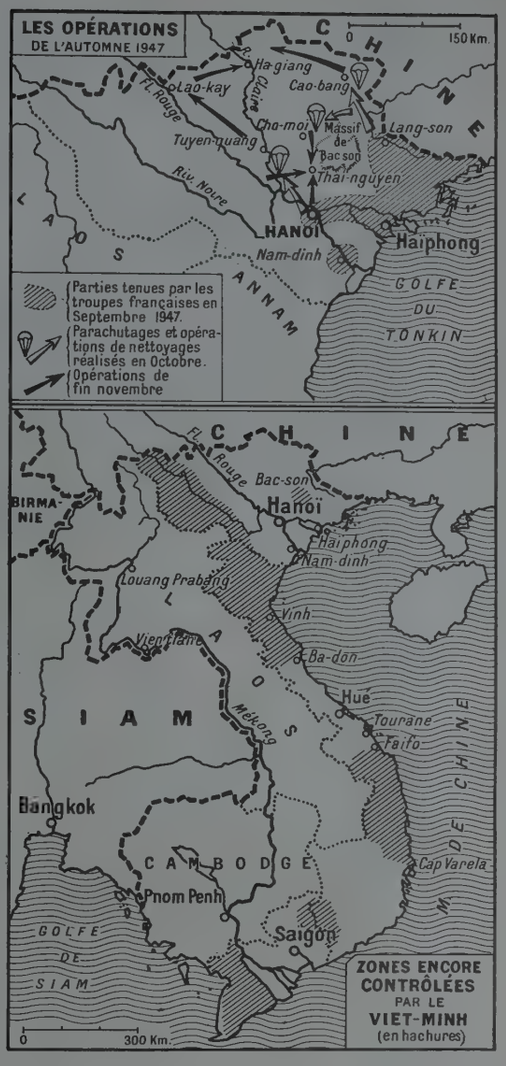

Un membre de la « Légion étrangère » du Viet-Minh.

mer, vis-à-vis de la Chine, notre souveraineté sur le pays.

Elle se fit en deux phases : dès le début d'octobre, on chercha à isoler du reste du pays le gros des forces ennemies, qui gravitait autour de Thaï Nguyen, où l'on pensait également que se trouvait le « gouvernement » du Viet-Minh. A cet effet, on prit pour objectifs les principales localités de la ligne générale Cao-Bang, Chomoï, Tuyen Kiang, sur lesquelles des parachutages furent effectués, pendant que des colonnes mobiles, partant de Langson et d'Hanoï, ratissaient le pays, tout en allant assurer la liaison avec les unités parachutées. Les colonnes du Nord, opérant autour de la région accidentée de Bac Son, assuraient en même temps la reprise du contrôle frontalier ; la colonne du Sud, amphibie, avançait par Son Taï et la rivière Claire. Ainsi tournés, les rebelles en furent réduits à s'organiser définitivement à Thaï Nguyen.

Dans une deuxième phase, qui débuta le 20 novembre, et pendant que d'autres colonnes, rayonnant à partir de Cao Bang et de Lao Kaï, tout récemment délivré, s'assuraient peu à peu la mainmise sur la frontière nord, le gros de nos forces s'attaquait au réduit, qu'il forçait finalement l'ennemi à abandonner.

Si les résultats ne furent pas complets, ils furent, du moins, très satisfaisants : nous avons déjà énuméré les tonnes de munitions capturées, elles le furent surtout dans les régions de mines ; les pertes en hommes du Viet-Minh furent encore plus sensibles : plus de 8.000 tués et plus d'un millier de prisonniers, c'est gros, surtout pour des troupes qui, en général, n'acceptent pas la bataille rangée et se contentent de fuir quand elles risquent d'être encerclées ; une seule fois nos unités eurent à briser une véritable résistance de la part d'une brigade ennemie : ce fut pour la prise de Thaï Nguyen, les unités du Viet-Minh ayant alors reçu une mission ferme d'arrière-garde pour protéger la fuite de leur gouvernement.

Celui-ci se trouve actuellement retranché dans le massif calcaire et tourmenté de Bac Son, avec ses dernières troupes ; et cependant nous contrôlons actuellement la presque totalité de la frontière nord, de Lao Kaï à la mer, à l'exception de la seule région de Na Giang.

On peut donc dire tout de même que les buts principaux que s'était assignés le général Valluy ont été atteints : dislocation générale du dispositif tonkinois, sans aucun doute ; contrôle de la frontière, à quelque chose près.

Les résultats moraux ont été plus importants encore : de nombreux chefs de bande ont fait leur soumission, et les ralliements, en particulier dans toute la région située au nord-est du fleuve Rouge, ont pris des proportions considérables ; n'oublions pas, d'ailleurs, que nos propres éléments sont, dans leur immense majorité, composés de partisans ou de troupes régulières thaïs recrutées sur place, et qu'on pourra considérer la bataille comme virtuellement gagnée le jour où les enrôlements dans nos rangs deviendront plus recherchés que ceux dans les rangs du Viet-Minh.

Le Tonkin — région d'élection et quartier général des rebelles — n'est d'ailleurs pas toute l'Indochine, où trois autres tâches principales s'étendent tant en Annam qu'en Cochinchine même, à peu de distance de nos centres vitaux ; là encore, bandes de pillards et troupes « régulières », profondément enchevêtrées, s'efforcent de harceler nos postes, de

Un exercice d'attaque par des troupes du Viet-Minh, qui chargent drapeau en tête.

L'intérieur d'un club régimentaire dans la zone de combat. Au mur, portrait d'Ho Chi Minh.

rendre les communications difficiles et réussissent, dans la majeure partie du pays, à paralyser l'exploitation des plantations européennes, que la faiblesse de nos moyens ne permet pas de protéger. La répression des attentats et des attaques de convois n'est cependant pas inexistante, puisque rien que dans les quinze derniers jours de novembre, et pour la seule Cochinchine, elle a coûté aux dissidents 252 morts et 125 prisonniers.

Comme nous l'avons dit, à de très rares exceptions près, l'armée du Viet-Minh s'est montrée incapable de soutenir de véritables combats ; il n'en est pas moins vrai qu'elle a la prétention d'être une armée régulière, et le fait même qu'elle possède un service de propagande, celui d'où sortent sans aucun doute les documents que nous présentons ici, suffit à le prouver ; une armée de guérilla — l'histoire l'a montré à maintes reprises — suffit bien souvent à mener victorieusement la lutte contre une armée étrangère au pays, à condition qu'elle soit soutenue par toute la population. C'est donc là que sera finalement le test de notre succès ou de nos revers : déjà, par leurs excès, les bandes du Viet-Minh se sont aliéné une grande partie de la population paisible ; et les hésitants iront, comme toujours, du côté du plus fort : à cet égard, le beau résultat que nous venons de remporter dans le Tonkin n'aura pas été fait de sacrifices inutiles.

M. Vernoux.

Photographies A. P.

L'instruction dans les camps d'entraînement de l'armée « régulière » : partisans du Viet-Minh s'exerçant, avec un moniteur, à servir des mortiers.

Au cours d'un combat, les rebelles entrent dans un village où flotte encore le drapeau français. — A droite : *le 25 avril 1947, près de Mytho, les bandes du Viet-Minh surprirent un de nos convois. Ils incendièrent les voitures et tuèrent quarante militaires et cinq fonctionnaires français ou indochinois.*

LA CATASTROPHE DE PETITE-ROSSELLE

La région de l'Est, après avoir subi des inondations désastreuses, vient d'être éprouvée par une nouvelle catastrophe. Le 10 janvier au matin, un coup de grisou s'est produit dans un puits des mines de Petite-Rosselle, situées à quelques kilomètres de Forbach. Environ trois cents mineurs se trouvaient alors au fond, dont une cinquantaine dans le secteur où se produisit l'explosion. Les équipes de secours, alertées, descendirent immédiatement dans la mine et purent rapidement ramener à la surface plusieurs morts et de nombreux blessés. Mais les travaux de secours furent entravés par une nouvelle explosion, et on a dû abandonner tout espoir de pouvoir atteindre la taille n° 12, où devaient encore se trouver cinq mineurs.

Une délégation des Charbonnages de France est venue spécialement de Paris pour enquêter sur les causes de cet accident, qui a causé la mort de vingt ouvriers.

Vue générale des installations minières de Petite-Rosselle, où a eu lieu la catastrophe.

Après plusieurs heures d'efforts, les sauveteurs ramènent à la surface le corps d'une victime.

Photographies A. F. P. et U. P.

LA REINE DE GRÈCE SUR LE FRONT DE KONITSA

La reine Frédérique de Grèce, représentant le roi qui est actuellement souffrant et ne peut quitter Athènes, a visité, il y a quelques jours, les troupes régulières qui ont défendu Konitsa. A l'issue d'une revue qu'elle a passée en compagnie du commandant de la 8e division, elle a remis des décorations à plusieurs soldats et officiers qui se sont particulièrement distingués dans les opérations contre les partisans du général Markos. Quelques jours plus tard, des observateurs envoyés par l'O. N. U. devaient enquêter dans la même région. D'après leur rapport, les guérilleros auraient été ravitaillés en armes et en munitions par des caravanes de mulets venant d'Albanie, pays dans lequel les insurgés se seraient réfugiés après leur défaite.

Sur l'emplacement des quartiers du Vieux-Port détruits par les Allemands pendant l'occupation, des fouilles sont entreprises qui ont abouti à d'intéressantes découvertes archéologiques.

Ci-dessous : *théâtre antique récemment mis au jour.*

UNE CONSÉQUENCE INATTENDUE DE LA DÉMOLITION DU QUARTIER DU VIEUX-PORT

DÉCOUVERTE DU MARSEILLE ANTIQUE

MARSEILLE, la plus ancienne ville des Gaules, était une ville sans antiquités. « Le voyageur curieux que la renommée attire en son sein, écrivait, au XVIII[e] siècle, l'archéologue Grosson, se prépare à parcourir ses titres de gloire d'un œil avide et ne trouve rien qui puisse satisfaire ses recherches. » Marseille, en effet, n'eut pas la fortune de ces villes qui se sont éteintes dans la gloire de leur splendeur passée : Orange, Vaison, Arles, qui constituent de petites Pompéi ensevelies par le temps. Mais, sans cesse transformé et réédifié, il a fait servir ses vieilles pierres à la construction des habitations nouvelles. Ses monuments antiques ont servi de carrière. A l'abbaye de Saint-Victor, qui domine l'entrée du Vieux Port, face à la ville grecque et romaine, les parties basses de la tour d'Isarn, élevée au XI[e] siècle, sont faites avec les matériaux mêmes des édifices ruinés de l'autre rive, portique ou théâtre, reconnaissables aux trous de louve et aux rinceaux de quelque frise.

En janvier 1943, les destructions opérées par les troupes d'occupation, conformément à un programme établi par le grand état-major allemand, rasaient le quartier du Vieux-Port, entre la rue Caisserie et le quai, depuis la rue Négrel, à l'est, jusqu'à la butte Saint-Laurent, qui forme écran du côté de la mer vers l'ouest.

C'est là l'aire correspondant à la majeure partie de la cité antique, qui comprenait une ville basse ou « marine », sur la rive nord du Lacydon, et une ville haute, étagée en forme de théâtre, sur les hauteurs exposées au Midi,

Ci-dessus : *Stèle de Jupiter en marbre de Carrare datant du I^er siècle avant Jésus-Christ.*

Vases en céramique d'époque romaine. Celui du centre est décoré d'écailles de pin. De nombreux vases ou débris de vases mis au jour permettent de fixer l'extension de Marseille.

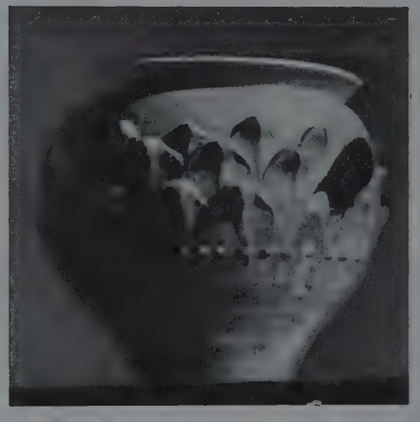

à l'abri du mistral, qui dominent la lagune.

Les fouilles, ordonnées par le ministère de l'Education nationale, faites en liaison avec le M. R. U., ont été facilitées par l'aide technique de la Ville, qui se souvient qu'elle est la mère des villes de la Gaule. Commencées en 1945 par M. H. Rolland, poursuivies sans interruption depuis près de deux ans, elles ont pu être menées grâce au dévouement d'une nombreuse équipe de collaborateurs, M. G. Quérard, chef de chantier, et MM. L. Roubaud, Fr. Villard, Max Escalon, E.-H. Duprat, P. Arcelin. Elles n'ont encore porté que sur une partie de la ville basse. Déjà, elles permettent de préciser la topographie de la cité ; elles mettent au jour ce que l'on pourrait appeler le cadre de la vie antique, dont les pauvres vestiges, atrocement mutilés, s'animent cependant des mille objets produits par les fouilles : céramique grecque et romaine, statuettes de divinités, vaisselle de bronze, monnaies...

Le tracé du *Lacydon* ou Vieux Port de l'antiquité n'avait pas la forme du plan d'eau rectangulaire que nous lui voyons aujourd'hui. Evasé vers le fond, dans la plaine occupée par la Canebière et la rue de la République, il se répandait en une large anse en forme de corne dirigée vers le nord-est, qui protégeait, du côté de la terre, la ville par une ceinture de marais, au pied de la butte des Carmes (emplacement de l'actuel hôtel des Postes de la rue Colbert) et de la butte de l'Hôtel-Dieu.

Son rivage septentrional a heureusement été retrouvé, à quelque 120 mètres au nord du quai actuel, sous la rue de l'Araignée et la place Vivaux, véritable « plage fossile » où il est permis d'évoquer le souvenir de Protis, le fondateur de *Massalia*, vers l'an 600 avant notre ère, apportant dans la nouvelle ville la statue d'Artémis d'Ephèse : la grève de sable fin, au pied de la falaise de marne oligocène, est datée par les tessons de céramique ionienne, attique, corinthienne, mêlés à la poterie indigène et aux coquillages de plage marine, cardium, murex, cérithe, pecten, tapès, téline, etc. et huîtres, autrefois fixées au pilotis du port dont les tronçons sont d'ailleurs enterrés dans le sable.

Mais la plage disparut, dès l'époque hellénistique, sous les déblais, qui marquent l'intensité de la vie marseillaise et firent progressivement reculer le littoral, en exhaussant le niveau du sol.

A l'époque romaine et sous le Bas-Empire, le littoral passe vers le milieu de la place Vivaux. Il n'y a plus de plage, à proprement parler, mais un immense « dépotoir » de vase et de matières organiques mêlées aux graviers amenés par le ruissellement des eaux de la ville. La faunule de la plage grecque ne peut plus vivre dans ce milieu corrompu et fait place à des coquillages de vase et d'eau saumâtre mêlés à d'innombrables débris de céramiques sigillées d'Arezzo, de la Graufesenque, de Lezoux, qui permettent de dater les témoins de l'activité du port, conservés comme dans les palafittes lacustres : bois taillés et copeaux, pyxide en olivier, pesons de filet, amphores pleines de poix pour le calfatage, déchets de plomb et de cuir et déchets de cuisine : coques de noix, d'amandes, de noisettes, de pins pignons, noyaux d'olives, de cerises et de pêches, pépins de raisins...

Nulle trace de quai, mais des pilotis d'estacade, en bois de pin ou de chêne, encore debout, comme ceux du port romain de Genève, retrouvé sous un quartier de la ville, sur les bords du Léman, ou ceux que le chanoine J. Sautel vient d'exhumer sur les berges de l'Ouvèze, à Vaison. Nul souci de voirie, pour le bonheur de l'archéologie ! Les pilotis plongent dans la vase fertile en antiquités, témoignant du souci constant de dresser des appontements pour l'accostage des navires en eau profonde, ainsi que nous le montre, au moyen âge, l'histoire du port de Marseille, qui

ne dut de survivre qu'à un curage méthodique et à l'interdiction, sans cesse renouvelée, du jet des ordures à la mer.

Comme l'avait indiqué l'étude du niveau du lac Léman à Genève, celle des eaux du Lacydon sur la plage massaliote démontre avec certitude la permanence du niveau de la mer depuis le

Ces lécythes datent du 6^e siècle avant J.-C., peu après la

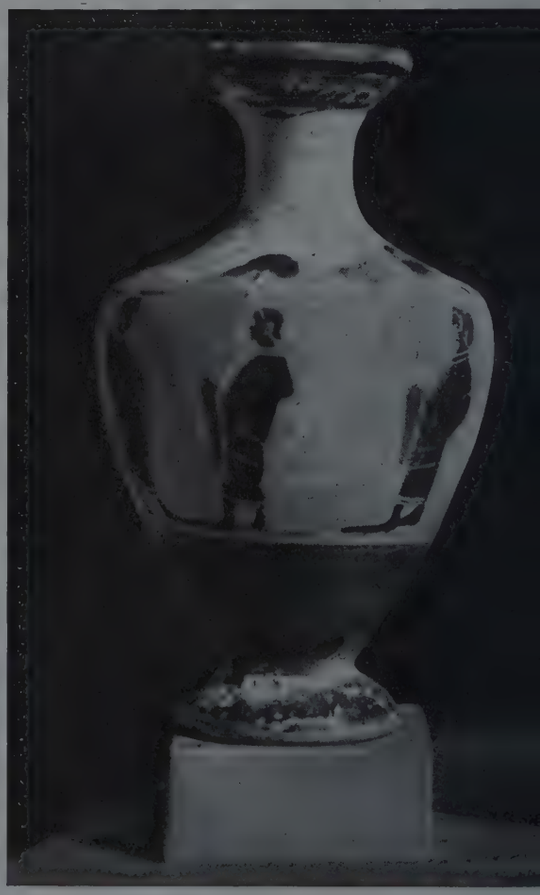

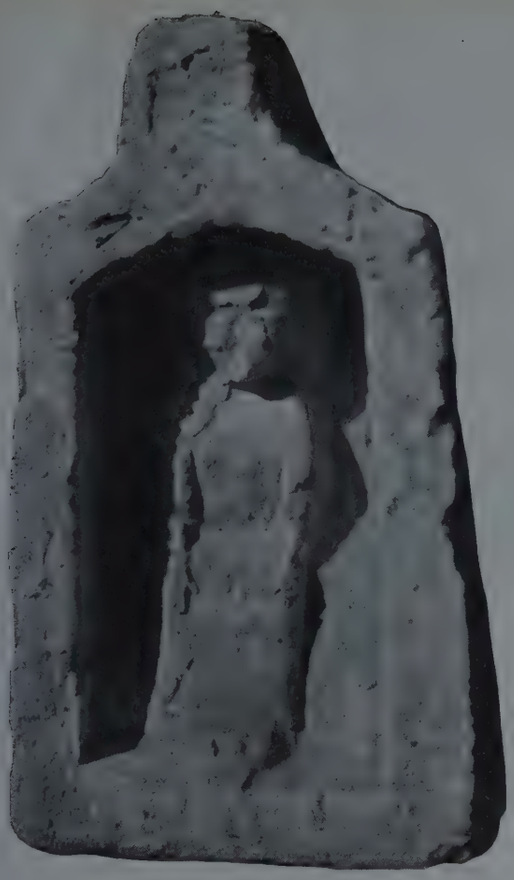

*Stèle de l'*Artémis marseillaise *(6e siècle avant J.-C.).*

VIe siècle avant notre ère. La présence d'un cordon littoral de sable fin, formé par affleurement des vagues au point le plus haut de la marée, correspond, en effet, à la cote zéro du niveau général de la France, soit à 329 millimètres au-dessus du zéro du fort Saint-Jean, le niveau des plus basses eaux de Marseille.

La limite sud de la cité étant ainsi déterminée, une fouille heureuse a permis de retrouver la limite occidentale du côté de la terre : le rempart, probablement de briques d'argile crue, qui a complètement disparu, suivait sans doute la pente de la butte de l'Hôtel-Dieu ou Roquette, à l'alignement de la rue Négrel, qui occupe l'emplacement d'un thalweg correspondant au fossé du rempart. Rempli, sur plus de 2 mètres de hauteur, de débris de céramique grecque du VIe siècle, il fut comblé dès le début du Ve siècle, et ce comblement amène à penser que la cité grecque ne tarda pas, un siècle après sa fondation, à déborder son enceinte primitive jusqu'à l'alignement de la rue de la République. La couche supérieure avait encore conservé des vestiges de mosaïques et de bétons romains incrustés de galets, qui marquent l'extension de la cité sous l'Empire. Parmi les objets découverts dans cette fouille d'une grande richesse, mais encore inachevée, (plus de 1.000 tessons grecs ont été classés par M. F. Villard, attaché à la section cinématographique du Louvre), figurent des stèles en pierre d'Artémis, assise dans une niche en forme de *naiskos*, dans l'attitude hiératique de la grande déesse d'Ephèse, des fragments de statuettes d'antefixes et de coupes ioniennes et attiques — une à tête de Silène paraissant confirmer à la proximité du temple d'Artémis, qui se serait élevé sur la butte de l'Hôtel-Dieu et aurait dominé le rempart face aux Barbares.

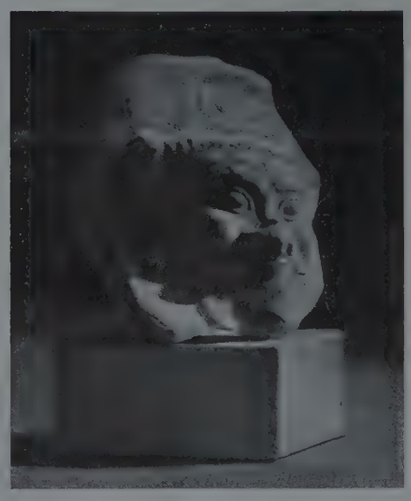

Vases à tête de Gorgone, de la même époque que l'antefixe à tête de Silène (6e siècle avant J.-C.) découverts à un endroit qui prouve l'extension de la grande cité sous l'Empire.

A l'intérieur de la cité, la topographie se précise : le fond du Lacydon, à l'emplacement des rues Cordellerie et Doutellerie, de la place Victor-Celu jusqu'à la Vieille-Poissonnerie, était occupé par les *Navalia*, chantiers de construction navale, de l'époque grecque à celle du siège de la ville par César, en 49 avant J.-C., à proximité de la cité. C'est en ce point que César fera porter l'une de ses attaques. Mais, dès le début de l'Empire, cette anse était atterrie : à sa place s'élèvera un édifice public de grande importance, qui n'était pas prévu par l'urbanisme hellénique, sans doute les Thermes ; une mosaïque représentant une *Baigneuse* en avait été retirée en 1831, et il subsiste en place quelques restes de mosaïque à fond blanc bordés de méandres.

Le quartier commercial, d'époque romaine, qui avait succédé à celui de la République grecque, était séparé de l'arsenal militaire. Il s'étendait sur l'étroite bande de terre de la marine, à l'ouest des *Navalia*, depuis l'hôtel de ville actuel jusqu'au forum, à hauteur de la place de Lenche. Des vestiges des docks, avec aires bétonnées et magasins, ont été reconnus entre les rues Concordat et Ganterie. L'un de ces bâtiments, en meilleur état de conservation, a pu être dégagé, entre les rues Vivaux et de l'Araignée. Il était constitué par de grands magasins, dont le rez-de-chaussée, donnant sur le port, contenait des jarres à blé (*dolia*), et dont l'étage, ouvert sur l'autre face de l'édifice, auquel on accédait de la grande rue décumane, était luxueusement décoré d'un pavage de marbres polychromes et de mosaïques et orné d'un portique avec statues. Dans les ruines du bâtiment, au milieu des pans de murs éboulés, en briques d'argile crue, selon la technique archaïque des Grecs, gisaient les débris d'une statue de *Nymphe à la coquille* et, plus loin, un fragment de stèle en marbre de Carrare, *Zeus* tenant le sceptre bouleté.

On ne peut comparer ces docks à ceux d'Ostie, qui dressent encore auprès du Tibre leurs murs de brique, à l'intérieur desquels des alignements de grandes jarres à grain sont enterrées jusqu'au col. N'est-ce point là, dans une cité née et vivant du commerce, le vestige

Marseille. Ils proviennent des fouilles de la rue Négrel.

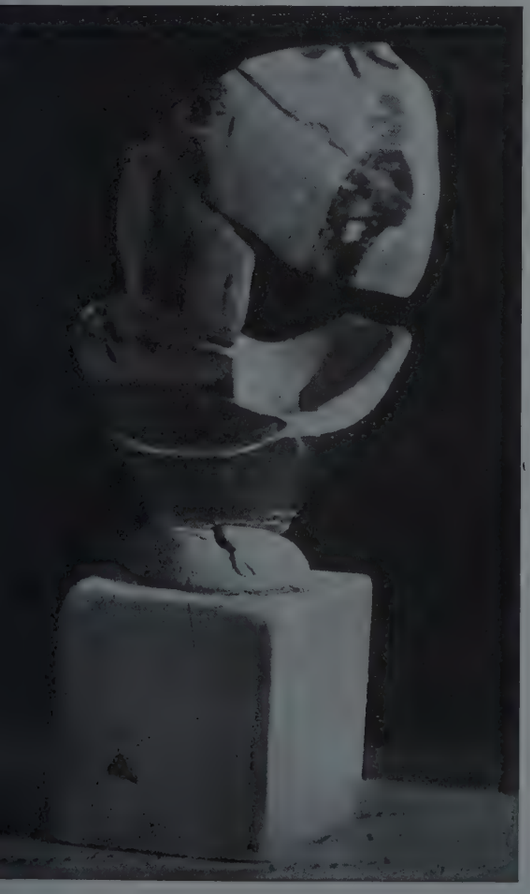

Statuette d'Aphrodite (6e siècle avant J.-C.).

le plus émouvant qu'il nous soit donné de retrouver, pour lui rendre les titres de son antiquité et perpétuer par une sorte de « musée en plein air », les marques de son origine ? Ils sont recouverts en vue de leur protection, en attendant leur exhumation définitive : souhaitons que Marseille s'enorgueillisse quelque jour de ses docks romains, uniques en Gaule, qui l'inscriront dans la carte touristique des villes antiques de la Provence au côté de tant de cités romaines de la vallée du Rhône, moins anciennes qu'elles, où s'arrêtent volontiers les touristes.

Vers l'ouest, l'étroite bande de terre que surplombe la rue Caisserie s'élargit en une vaste conque, dominée par la place de Lenche, entre la rue Radeau et la rue des Martégales, au croisement des deux grands axes de la cité : le *decumanus*, qui suivait à peu près le tracé de la rue Caisserie d'est en ouest, le *cardo*, qui aboutissait à la *Porta Gallica*, ou porte des Gaules, vers l'anse de la Joliette, non loin de la Vieille-Major. Située près du port, comme dans les villes maritimes, au Pirée, à Délos, à Rhodes, à Alexandrie, elle formait la liaison entre les deux quartiers, la marine ou ville basse et la ville haute — fonction que joue toujours la place de Lenche, cette *agora* pittoresque du Marseille contemporain, subsistant au milieu des ruines, qui n'a pas cessé de connaître l'animation colorée des villes de l'Orient.

A quelque 100 mètres à l'ouest s'élevait le théâtre, dont les restes mutilés s'adossent à la butte Saint-Laurent. Il ne reste plus rien du mur de scène ni des entrées latérales, et seule demeure une aire étroite du sol de l'orchestre, de 20 mètres de diamètre, établi sur des substructions faites de déchets de taille de pierre de la Couronne, heureusement protégé par l'angle mort de la butte, à 6 mètres sous le sol de l'ancienne rue Pardigon, et deux segments des files inférieures des gradins de l'hémicycle. Le matériau est la pierre de la Couronne, au ton chaud. Les blocs des banquettes, aux joints ciselés avec art, ont le profil des gradins helléniques, d'une technique toute différente des gradins de théâtre romain, à la section rectangulaire, à Orange, à Arles, à Lyon. La partie intérieure forme encorbellement et la partie postérieure est creusée en gouttière, de façon à permettre aux spectateurs de plier les jambes en arrière et de les étendre sans incommoder ceux de la file inférieure. C'est là un type de gradins unique en Gaule, que l'on retrouve en pays hellénique, à Athènes, Epidaure, Eretrie, Sycione, Priène, Velia, Syracuse, Taormine, Pompéi et, sous l'Empire, à Nippone.

Agora ou *Forum*, théâtre grec ou romain, datant de la République ou de l'Empire — la suite des fouilles le dira — ces monuments ont la marque hellénique par l'archaïsme de leur technique, lequel s'accorde bien avec ce que nous savons de Marseille grec, qui devait conserver jusqu'au IIe siècle ses mœurs et ses institutions.

Archaïque par son architecture, le théâtre n'avait-il pas conservé, en pleine époque romaine, les traditions dramatiques de l'art grec ? Il était interdit aux mimes de figurer sur une scène marseillaise, sans doute par respect d'une tradition antique et par défense contre l'invasion des farces bouffonnes ou mimes qui avaient succédé à Rome même à l'art de Plaute et de Térence — et c'est là le plus bel éloge que l'on puisse faire de la cité phocéenne, que Cicéron admirait, pour avoir conservé intact le trésor de son idiome, de ses institutions, de ses lois, perdue à l'extrémité du monde connu « comme un vaisseau battu par les flots de la barbarie ».

Ainsi, tout ce qui touche à Marseille prend-il une singulière résonance, sur cette terre vieille de plus de deux mille ans, qui a été en Gaule le premier foyer de la civilisation apportée par la Grèce.

Petite thalassocratie, qui n'avait que quelques « presidios » épars sur la côte, à la merci des indigènes, de l'Espagne à la Ligurie, incapable de coloniser l'arrière-pays, n'est-ce point son influence spirituelle que révèlent tant de trouvailles fortuites ou des fouilles, en pays barbare, chez les Celtibères du Languedoc et les Celtigures de Provence, dans la vallée du Gardon comme dans celle de l'Arc, où le sanctuaire d'Entremont témoigne de la conversion du monde indigène à l'école gréco-italique, avant la conquête de César ?

Les fouilles de Marseille dépassent le cadre local et intéressent l'histoire de la civilisation en Occident. Ce que la Gaule doit à Marseille, c'est l'origine même de l'humanisme qui naquit, il y a vingt-cinq siècles, de l'union librement consentie d'un Phocéen et d'une Salyenne de la côte provençale.

FERNAND BENOIT.

Phot. Marcel de Renzis.

Une autre vue du terrain où les fouilles sont entreprises. Ci-dessous : *M. Fernand Benoit étudie des fragments de poteries romaines du Ier siècle av. J.-C. qu'il vient de découvrir.*

LES DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE ROUMAINE

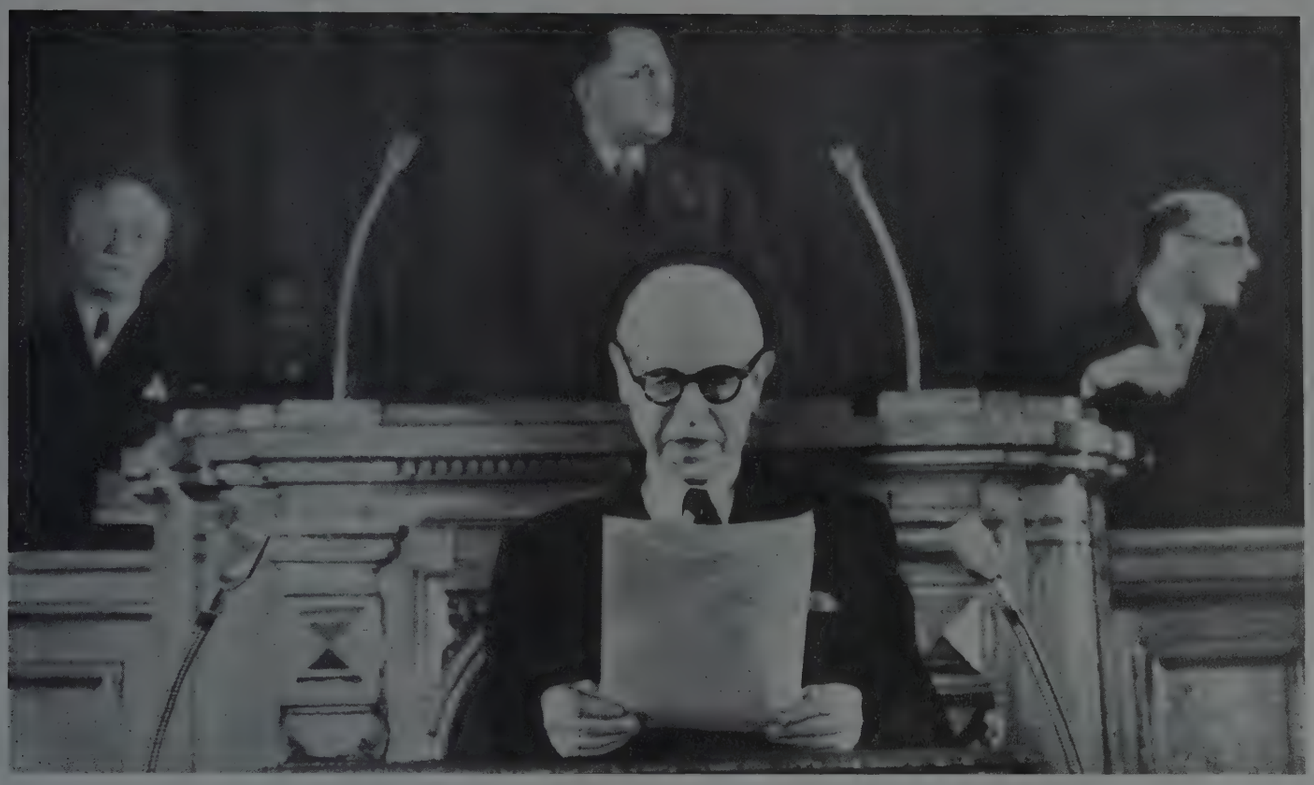

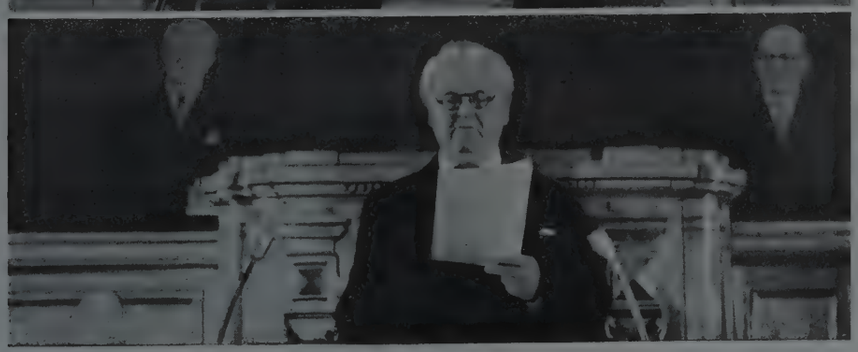

Les cinq membres du conseil d'Etat de la nouvelle République roumaine ont prêté serment à Bucarest, le 30 décembre, devant le parlement roumain. Voici MM. Konstantin Parhon (communiste) (ci-dessus) ; *Ion Nicure (communiste), Stefan Voitec (socialiste), ancien ministre de l'Education nationale, et Mihai Sadoveanu* (ci-contre). Phot. A. P.

L'ABDICATION du roi de Roumanie a été signée le 30 décembre. Le roi Michel n'a quitté son pays que le samedi 3 janvier. On a cru, pendant ces quatre journées, qu'une arrestation avait suivi l'abdication : le projet d'un procès politique, que certains auraient voulu, a été définitivement écarté.

Nous possédons aujourd'hui des informations sur le coup d'Etat du 30 décembre. Il semble que le gouvernement roumain, en accordant au roi la possibilité d'assister au mariage de la princesse Elizabeth, ait pensé qu'il se débarrassait du prince, qui s'empresserait de jouir de la liberté qu'on lui offrait. Malgré les conseils qui lui ont été prodigués, et quoiqu'il lui en coûtât de se séparer d'une fiancée toute récente, Michel est revenu dans son pays. Pas pour longtemps, car il a dû céder devant la force et mettre sa signature au bas d'un acte préparé à l'avance.

A peine l'abdication était-elle obtenue qu'une loi, non moins préparée, était promulguée dans des conditions de légalité douteuse. D'après cet acte, la Constitution roumaine de 1866 et toutes les modifications qui y ont été apportées sont abrogées. La monarchie disparaît et fait place à une République populaire roumaine. Le pouvoir législatif sera assuré par l'Assemblée des députés jusqu'à l'élection d'une assemblée constituante. Le pouvoir exécutif est confié à un præsidium de cinq membres, dont le professeur Parhon a été désigné comme président. Les pouvoirs de ce dernier sont très étendus. La soviétisation de la Roumanie ne fait plus aucun doute.

ROGER CÉRÉ.

LES DÉBUTS DE LA RÉPUBLIQUE BIRMANE

La proclamation officielle de l'indépendance birmane a donné lieu à diverses cérémonies en Grande-Bretagne, aux Indes et en Birmanie. A Londres, sir Stafford Cripps, chancelier de l'Echiquier, s'est rendu à l'ambassade birmane, où il a donné lecture de messages du roi et du gouvernement britannique en présence de l'ambassadeur sir Maung Kyee (ci-contre). A Rangoon, M. Thakin Nu, premier ministre de Birmanie, a procédé à la pose d'un monument dédié à l'indépendance birmane et à ses héros (ci-contre). Enfin, à New Delhi, lord Mountbatten, gouverneur général des Indes, a reçu M. U. Win, premier ambassadeur de Birmanie (en bas, à droite), et a assisté, à cette occasion, à une fête au cours de laquelle des danseuses birmanes exécutèrent des danses nationales (en bas, à gauche).

Phot. A. P.

Les rues de Chandernagor présentent une grande variété d'aspects. Les constructions qui les bordent sont tantôt de simples paillotes, tantôt des immeubles pimpants et modernes. Les rickshaws cyclistes ont remplacé les rickshaws tirés par des coureurs pédestres qui continuent de pulluler, surtout dans l'Inde du Sud.

LES ÉTABLISSEMENTS DE L'INDE DANS L'UNION FRANÇAISE (*)

par notre envoyé spécial
RENÉ BRANELLEC

DANS un premier article, paru dans le numéro du 17 janvier, j'ai tenté de donner une idée du « climat » de nos cinq comptoirs indiens pendant et après la crise qui a éclaté en août dernier. Je voudrais, aujourd'hui, montrer ce qu'ils représentent au point de vue économique, ainsi que l'évolution de leur régime administratif. Quant à l'avenir de ces territoires lointains, c'est une question dont on comprendra mieux les données lorsqu'on aura comparé les méthodes utilisées par l'Angleterre et par la France.

L'économie des cinq comptoirs est essentiellement agricole, à part Chandernagor, dont la population, en majorité ouvrière, travaille dans les usines de jute du voisinage. Les principales ressources sont fournies par le riz, certaines épices, les arachides, les noix et huiles de coco, l'indigo, le tabac et les bois précieux.

Il existe quelques moulins à huile, des indigoteries, des décortiqueries, des usines de conserves et des fabriques de poteries. Mais la valeur industrielle des établissements réside surtout dans les filatures. Pondichéry en possède trois, employant plus de 10.000 ouvriers, outre les 7.000 tisserands travaillant à domicile.

Ces industries alimentaient avant 1939 un florissant commerce d'exportation, les tissus de coton provenant de l'Inde jouissant du privilège

(*) Voir *France-Illustration* du 17 janvier 1948.

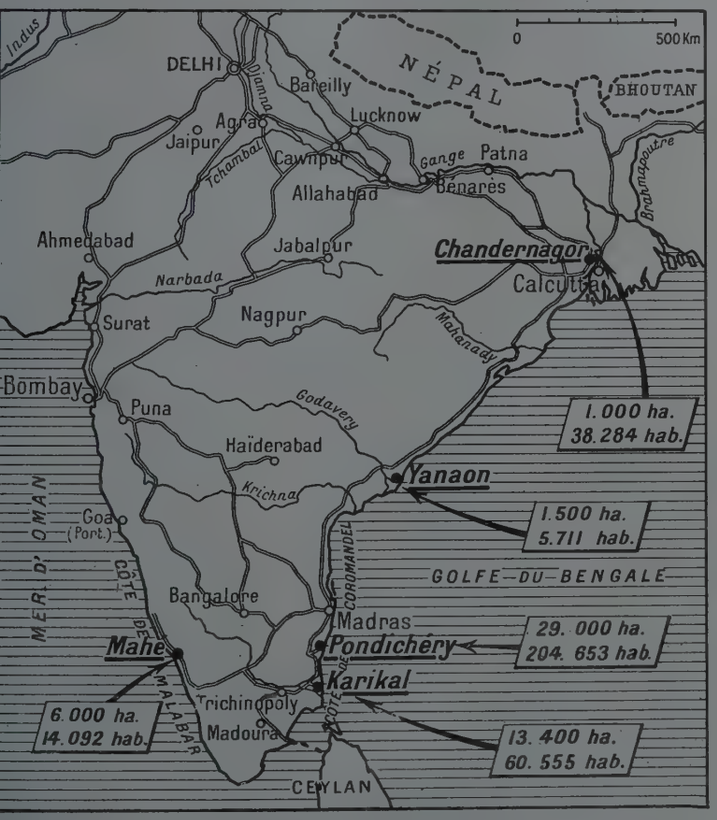

Le bain tout comme le blanchissage ont pour cadre des oasis admirables.

Ci-contre : *la répartition des établissements français sur les côtes de l'Inde.*

Dans l'Inde du Sud, le battage, comme d'ailleurs toutes les autres opérations agricoles, se fait sans l'aide du machinisme ; les ouvriers travaillent sous la surveillance du maître (vu de dos et vêtu de blanc). Le transport même de la moisson se fait le plus souvent à bras d'homme. Le rendement est donc très mauvais.

d'admission en franchise dans les colonies françaises. Cependant, dès avant la guerre, cette situation était devenue moins favorable à la suite d'une offensive des filateurs métropolitains du Nord et une crise sérieuse menaçait. En 1927, période de prospérité, le commerce total atteignait une valeur de 338 millions de roupies, dont 196 millions à l'exportation et 8 millions à l'importation. (La roupie, qui valait entre 5 et 6 francs avant la guerre, se paie aujourd'hui 36 francs.) Depuis 1941, l'exportation a été complètement arrêtée par la pénurie de bateaux. Mais, l'Inde britannique ouvrant largement son marché, l'industrie continua de se développer en dépit de la guerre. Celle-ci eut une autre conséquence.

LA CONVENTION DOUANIÈRE DE 1941

Le 7 septembre 1940, le gouverneur de l'Inde française ralliait officiellement les cinq comptoirs au Comité national français de Londres et les engageait dans une participation active à la guerre. Le 28 janvier 1941, une convention d'union douanière était signée entre l'Inde française et l'Inde britannique. Moyennant une redevance de 620.000 roupies par an, nous abandonnions à l'Angleterre nos privilèges douaniers... et portions un coup mortel à une contrebande très prospère, dont bénéficiaient bon nombre de commerçants de l'Inde française. Il est à peine besoin de souligner que la suppression des barrières douanières entre les zones britannique et française, accompagnée de l'installation dans les cinq établissements de douaniers anglais remplaçant les nôtres, était un premier pas vers la fusion. J'ai pu me rendre compte que cet élément, si négligeable en apparence, a joué un rôle qui ne l'était pas dans les événements récents, tant par le mécontentement qu'il provoqua dans la population de nos comptoirs que par la facilité qu'il apportait d'opérer juridiquement la fusion à l'Inde britannique, puis à l'Inde nationale.

Fort heureusement, d'autres facteurs sont intervenus en faveur du maintien de nos cinq établissements dans l'Union française.

La population ouvrière est protégée par une législation sociale — la nôtre — très en avance sur celle de l'Inde britannique, qui est restée en vigueur dans l'Inde nationale.

De leur côté, les commerçants paient, dans l'Inde française, sensiblement le quart des impôts qu'ils devraient acquitter dans l'Inde nationale.

Au point de vue culturel, la France continue de jouir, d'autre part, d'un prestige certain. Le docteur Azard, ministre de l'Instruction publique du gouvernement de Delhi, disait récemment : « J'ai le profond désir de développer la culture française et je ne suis pas opposé à l'idée d'envoyer à Pondichéry nos futurs diplomates pour qu'ils s'y perfectionnent dans l'étude de la langue française. » Dans le message qu'il adressait au gouvernement français le 14 juillet dernier, le président Nehru s'exprimait ainsi : « Je suis convaincu que nos deux pays sont les symboles des plus hautes valeurs humaines. »

Enfin, bien que ce soit là un motif que l'on n'avoue qu'au moment des confidences, chaque établissement craint, dans une fusion éventuelle à l'Inde nationale, de perdre sa personnalité. Tous les Français de l'Inde savent que notre départ aurait pour effet de redonner aux cinq établissements leur caractère originel de simples villages, de pauvres villages. Ce serait, à vrai dire, une sorte de suicide collectif. L'Inde nationale ne tirerait certainement aucun avantage de la fusion. Son statut de dominion n'est au reste pas l'indépendance intégrale et les Franco-Indiens doivent s'en souvenir parfois.

LE RÉGIME ADMINISTRATIF DE L'INDE FRANÇAISE

Toutes ces raisons éclairent le revirement dont j'ai parlé plus haut. Il faut ajouter que les réformes apportées au mois d'août ont donné aux Français de l'Inde un régime privilégié.

Jusqu'à 1946, l'administration était placée sous l'autorité du gouverneur résidant à Pondichéry, assisté d'un conseil privé, d'un conseil du contentieux et de différents services (Justice, Finances, Instruction publique, etc.) A la tête de chaque dépendance se trouvaient des administrateurs relevant directement du gouverneur.

Les assemblées délibératives comprenaient : un conseil général de vingt-huit membres ; un conseil local, équivalant à nos conseils d'arrondissement, dans chaque établissement ; un conseil municipal dans dix-sept communes.

Au surplus, la colonie envoyait dans la métropole un député et un sénateur, élus suivant les mêmes règles qu'en France... Mais, en fait, les irrégularités dans les scrutins étaient en quelque sorte... de règle.

La réforme politique et administrative entreprise depuis la libération tendit à donner aux établissements une plus grande autonomie et à assurer à leurs habitants une participation effective à leur propre gouvernement. Le 25 octobre 1946 fut créée une « assemblée représentative de quarante-quatre membres élus au suffrage universel, chargée de la gestion des intérêts des établissements ». L'administrateur, chef du territoire, assurait l'exécution des délibérations de l'Assemblée, mais pouvait aussi, dans certaines conditions, annuler ces délibérations. L'Assemblée avait toutefois le droit de s'adresser directement au ministre de la France d'outre-mer.

Un membre de l'Assemblée nationale et deux conseillers de la République représentaient — et représentent encore — l'Inde française au parlement.

Cette réforme n'était pas jugée assez large.

Un décret du 12 août 1947 institue dans l'Inde française un « conseil du gouvernement ». Cet organisme est composé du gouverneur, président, et de six membres, pour moitié élus par l'Assemblée représentative et désignés par le gouverneur.

Le conseil est chargé de suivre les décisions de l'Assemblée. Il délibère les projets d'arrêtés du gouverneur, qui sont contresignés par l'un des membres du conseil, à l'exception de ceux pris pour l'exécution des lois. Le conseil devient, pour toutes les affaires locales, un véritable gouvernement.

Un autre décret du 20 août supprime le poste de gouverneur et le remplace par un haut commissaire de la République, nommé par le président de la République. Le commissaire exerce la haute direction et le contrôle de tous les services civils des comptoirs.

La décentralisation à l'égard de la métropole s'est accompagnée d'une décentralisation parallèle à l'égard de l'ancienne capitale administrative, Pondichéry. Un premier décret du 7 novembre a créé la ville libre de Chandernagor, dont l'Assemblée municipale règle désormais pratiquement toutes les affaires de l'établissement, grâce à un conseil d'administration pris dans son sein. L'autonomie financière a également été accordée, ce qui était logique. Le haut commissaire se borne désormais à « superviser » la gestion de la ville libre, étant entendu que « tout acte, toute délibération étrangers aux attributions de l'Assemblée municipale ou pris en dehors des sessions prévues sont nuls ».

Le 17 novembre, le *Journal Officiel* a publié des décrets semblables concernant Karikal, Pondichéry, Yanaon et Mahé.

L'ŒUVRE DE LA FRANCE

Il est difficile de porter un jugement sur l'œuvre accomplie, au point de vue économique et social, dans l'Inde française. Il existe à Pondichéry, outre des écoles primaires et secondaires préparant au certificat d'études, au brevet et à l'équivalent du baccalauréat, des écoles de médecine, de

droit, des arts et métiers, une bibliothèque, un hôpital, une léproserie et une maternité. Depuis 1906 fonctionne un service d'eau potable.

Sur les 29.000 hectares de Pondichéry, 21.000 sont en cultures, grâce aux irrigations. Près de Pondichéry a été aménagé un réservoir de 1.200 hectares, d'une contenance de 10 millions de mètres cubes. L'eau est distribuée par un canal d'une longueur de 11 kilomètres. L'établissement est desservi par 59 kilomètres de routes.

A Karikal, 10.000 hectares sur 13.400 sont en cultures et 21 kilomètres de routes ont été construits.

Cette énumération peut sembler satisfaisante. De nombreuses réserves doivent être faites. Les soixante-douze écoles, malgré leur effectif de 22.500 élèves (14.000 fréquentent les écoles publiques, 8.500 les établissements fondés par les missions catholiques et protestantes), ne font pas oublier que l'analphabétisme atteint, comme dans l'ensemble de l'Inde, la proportion énorme de 90 %.

L'hôpital et la maternité ne peuvent répondre aux besoins. Les routes, à l'instar de la presque totalité des routes indiennes, sont dans un état lamentable. L'agriculture ne dispose que de moyens très primitifs. Les charrettes sont rares, les brouettes, inconnues, et cette pénurie des instruments les plus simples explique le mauvais rendement de la terre.

Dans ces deux dernières années, des améliorations ont été apportées aux hôpitaux et aux écoles, grâce au travail et au dévouement d'une équipe de jeunes administrateurs enfin libérés des tyranneaux locaux.

Tout l'effort de la France métropolitaine porte aujourd'hui sur une meilleure diffusion de sa culture, parce que l'on estime que c'est là que son influence a la meilleure chance de se développer. Un projet de création d'une université française à Pondichéry a suscité de tous côtés de chaleureux concours. Des mécènes indiens ont offert des subventions importantes. D'autre part, le haut commissaire a annoncé l'ouverture prochaine d'un institut d'indianisme.

Sri Aurobindo, que Romain Rolland considérait comme le plus grand philosophe de l'Inde moderne, interrompant une claustration qui dure depuis vingt et un ans — il ne l'a laissé troubler qu'une fois, il y a dix-neuf ans, pour s'entretenir avec Rabindranath Tagore — a reçu dernièrement M. Maurice Schumann et le haut commissaire Baron. « La France, a dit Aurobindo à ses visiteurs, est, après l'Inde, le pays pour lequel j'ai le plus d'affection et de considération. Votre idée de faire de Pondichéry un lieu de confrontation permanent entre la France et l'Inde aura tout mon appui. » Suggérant ensuite la construction d'une sorte de cité universitaire, le philosophe a conclu :

« Ce centre culturel pourrait être le centre de la synthèse entre l'Orient et l'Occident. »

Il est un fait remarquable que les Franco-Indiens les plus attachés au maintien des cinq comptoirs dans l'Union française sont ceux qui ont eu des contacts plus étroits avec notre culture. Cela est moins logique qu'il ne paraît. Je me souviens des confidences amères que m'a faites à Madras le major anglais S...

« Nos pires ennemis, m'a-t-il dit, c'est nous-mêmes qui les avons formés, dans nos universités anglaises. Tous les Indiens qui ont poursuivi leurs études en Angleterre sont revenus dans l'Inde avec l'ardent désir de nous mettre à la porte. C'est parmi eux que se sont recrutés les chefs nationalistes les plus intransigeants. « Ils » ne nous aiment pas. »

Quelques minutes plus tard, le major S... me fit négligemment cette confidence extraordinaire :

« Je ne peux m'empêcher de considérer les Hindous comme des animaux. C'est plus fort que moi. »

Le major S..., que je ne prends nullement pour un militaire borné — c'est, en fait, un homme fort intelligent, qui a parcouru l'Asie en tous sens pendant vingt ans — ne m'a pas paru être une exception parmi les Anglais. Et je n'entends pas par là que ceux-ci soient dépourvus de tout sentiment humain. Mais je crois réellement que l'orgueil insulaire, qui a des aspects extrêmement nobles, a marqué beaucoup d'entre eux, leur ôtant toute velléité de traiter sur un pied d'égalité qui que ce soit sinon un autre Anglais — et surtout pas un « native ». Si l'on ajoute la méfiance instinctive qu'ils éprouvent à l'encontre de l'intelligence indienne et leur horreur de se mesurer sur un terrain où ils sont rien moins que sûrs d'avoir la supériorité et où ils risqueraient de perdre la face — faute capitale en Asie — je pense que l'on peut mieux comprendre les réactions réciproques des Hindous et des Anglais. Et quand le major S... constatait que nos rapports avec les Indiens étaient bien meilleurs, sa surprise ne venait pas de l'attitude amicale des Indiens à notre égard, qui n'était en somme que la contre-partie de notre propre comportement, mais de ce que des Occidentaux pussent établir, sans réserves mentales et sur un plan général, des relations d'amitié avec des Orientaux, et spécialement avec des Hindous.

Il n'en est pas moins évident que si nous avions occupé dans l'Inde la place qu'y tenaient les Anglais avant le 15 août 1497 nous eussions, nous aussi, connu des difficultés analogues à celles qu'ils ont subies. Les mouvements nationalistes qui enfièvrent l'Asie entière ne s'expliquent pas, dans l'Inde, par une « oppression » britannique. L'occupation anglaise était bénigne et les libertés démocratiques furent, dans l'ensemble, aussi respectées qu'elles pouvaient l'être dans nos cinq comptoirs. Ces mouvements sont l'expression d'une volonté profonde d'indépendance, de « self government ». Il est probable que nous eussions été évincés tout comme les Anglais.

Jusqu'à présent, nous avons été protégés en quelque manière par la modestie même de notre patrimoine indien.

« Mais ne vous faites pas d'illusion, m'a déclaré un Hindou de l'une des principautés du Sud. L'Inde nationale est « une ». Elle n'admettra pas d'enclaves étrangères, aussi sympathiques que vous nous soyez... Vous avez retardé une échéance fatale. Dites-vous, au reste, que, loin de pâtir d'un abandon volontaire de vos cinq minuscules territoires, l'influence de la France ne pourrait qu'y gagner. L'Inde vous verrait non seulement avec plaisir fonder une université française, mais vous faciliterait la tâche. Au lieu de l'installer à Pondichéry, dont la situation géographique n'est guère favorable, vous pourriez la créer à Bangalore, par exemple, où elle aurait immédiatement un succès énorme, toute l'Inde du Sud étant directement reliée à la capitale du Mysore... Croyez-moi, vous luttez en vain contre un mouvement qui a réveillé dans l'âme nationale les échos les plus profonds. Cela est si vrai que tout en étant moi-même le souverain présomptif d'un de ces Etats princiers indépendants qui pullulaient dans l'Inde — il en existait près de six cents — je reconnais la nécessité de perdre cette indépendance et cette couronne, dont les avantages n'étaient pas minces, au profit de l'Inde nationale, qui doit désormais exercer sur tout le continent indien sa pleine souveraineté. »

De nombreux rajahs et maharajahs ont en effet résigné leurs pouvoirs. Leur « nuit du 4 août », avec l'abandon spontané de privilèges considérables, montre la force de l'idée nationale, l'enthousiasme mystique qu'elle a suscité dans toutes les couches de la population et même dans celles qui devaient en pâtir.

« Ne vous étonnez-vous pas, a poursuivi mon interlocuteur, que notre gouvernement n'ait pas encore nommé son ambassadeur à Paris ? Le vôtre, M. Lévi, fils du grand orientaliste Silvain Lévi, de qui toute l'Inde vénère la mémoire, a cependant été très heureusement choisi... Et beaucoup d'Indiens croient que la seule difficulté s'opposant encore à l'envoi en France d'un représentant de Delhi réside précisément dans le fait qu'aucun accord acceptable pour nous n'a été trouvé au problème des cinq comptoirs. »

Sans doute observera-t-on, au terme de cette étude, que l'on ne voit pas très bien les avantages d'une méthode dont les résultats sont apparemment les mêmes que ceux auxquels a abouti la méthode britannique — c'est-à-dire la dépossession. Je me suis borné à rendre compte aussi fidèlement que possible des contacts que j'ai eus. La dernière tendance que je viens d'exprimer correspond-elle à la pensée de Delhi ? Elle a été celle de maints Franco-Indiens avant que n'eussent été apportées les réformes incluses dans les décrets d'août et de novembre. Depuis, une évolution s'est dessinée en notre faveur. Le gouvernement français a donné la promesse que les Franco-Indiens décideront eux-mêmes de leur sort dès que l'Inde nationale possédera sa constitution définitive. Le redressement d'une situation qui apparaissait perdue à nombre d'observateurs a pu s'opérer en grande partie grâce à une confiance d'homme à homme, grâce aussi au respect d'un idéal de liberté et de fraternité dont la France seule a fourni un constant témoignage, grâce, enfin, à une culture dont le prestige est intact.

Ce sont là de fragiles remparts en période révolutionnaire. En revanche, lorsque tombe le fanatisme, leur puissance sereine se manifeste. Mais le drame de l'histoire est trop souvent celui des occasions perdues et des malentendus, alors même que sont en cause les notions qui sont l'honneur et la dignité de l'homme, celles de liberté et de fraternité.

Devant ce temple construit par Dupleix, les congressistes de Chandernagor donnent à la jeunesse hindoue un entraînement prémilitaire. En dépit de leur âge, ces troupes sont utilisées dans de bruyantes manifestations antifrançaises.

CINQUANTENAIRE DES AMIS DU LOUVRE

Quel plus beau titre de gloire pour la Société des Amis du Louvre que tous ces chefs-d'œuvre offerts par elle à notre grand musée et exposés actuellement à l'Orangerie à l'occasion du cinquantenaire de cette société !

Le temps des princes et des mécènes étant révolu, c'est toute une collectivité — nouveaux princes et nouveaux mécènes de l'esprit et du goût — qui a résolu, en se substituant aux premiers, de poursuivre l'accroissement de notre patrimoine artistique national et d'affirmer par cela le rayonnement et la suprématie de l'art et de la pensée dans notre monde chaotique.

C'est ainsi que les sept « départements » du musée du Louvre ont bénéficié de la libéralité de ces bienfaiteurs. Les départements de l'Egypte, des Antiquités orientales, de l'Extrême-Orient et de la Grèce et Rome se sont vu offrir des œuvres précieuses, tant par leur valeur artistique que par leur intérêt documentaire, historique ou iconographique. Le département de la Sculpture et des Temps modernes et celui des Objets d'art ont pu accroître leurs collections, et leurs salles se sont parées, entre autres, de deux colonnes historiées du XII^e^ siècle provenant de l'abbaye de Coulembes, de statues des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, d'une magnifique tapisserie flamande du début de la Renaissance et de divers meubles ou objets d'orfèvrerie.

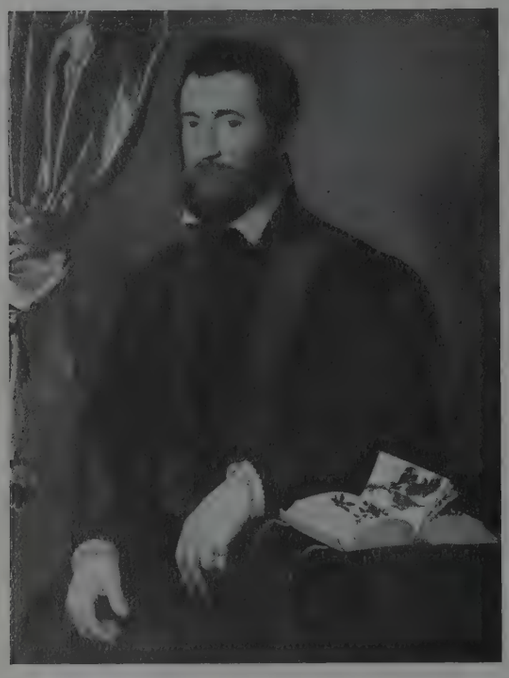

F. Clouet. — « Portrait de P. Quthe. » Don, 1908.

Mais le département qui profita le plus de la magnificence des « Amis du Louvre » fut celui des Peintures et des Dessins. Quels trésors entrèrent ainsi au musée, ornèrent nos salles et gonflèrent nos portefeuilles de dessins !

Parmi les maîtres étrangers, il convient de mentionner la délicate *Vierge,* de Baldovinetti, et quatre panneaux de l'école catalane du XV^e^ siècle.

Quant à l'école française, nous n'en saurions citer tous les noms : la *Pieta,* de Villeneuve-lès-Avignon, l'*Eva Prima Pandora,* de Jean Cousin, le *Pierre Quthe,* de François Clouet, *l'Entrée du chancelier Séguier,* de Lebrun, *les Funérailles de Phocion,* de Nicolas Poussin ; Chardin, Saint-Aubin et Hubert Robert, Ingres, Géricault, Delacroix, Courbet (*l'Atelier*), Corot, Daumier, Degas, Manet, Renoir, Van Gogh. Les mêmes noms reviennent pour les dessins ; toutefois, nous nous devons de signaler la série étonnante de quarante dessins de Claude Gellée et l'acquisition d'un album de soixante-deux dessins de Toulouse-Lautrec qui comble une lacune de notre Cabinet des dessins.

Félicitons encore et remercions vivement les « Amis du Louvre » et leur actuel président, M. Albert-S. Henraux, de leur goût, de leur clairvoyance et de leur générosité.

Maurice Sérullaz.

Renoir. — « Chemin montant dans les hautes herbes. » Don de Charles Comiot.

Hubert Robert. — « La Grande Galerie en cours de restauration. » Don le plus récent, 1947.

LES LIVRES

par ANDRÉ ROUSSEAUX

LE POÈTE T. S. ELIOT

Le prix Denyse Claironin, qui couronne chaque année la meilleure traduction d'un ouvrage anglais en langue française, a été décerné l'autre jour aux *Poèmes* de T. S. Eliot, traduits par Pierre Leyris (Ed. du Seuil). Le public parisien connaît T. S. Eliot par les représentations de son admirable drame, *Meurtre dans la cathédrale*, qui ont été données, l'autre année, avec succès, au théâtre du Vieux-Colombier. Le livre signalé aujourd'hui à notre attention est une œuvre d'accès plus difficile qu'un spectacle théâtral. La poésie d'Eliot est souvent obscure, surtout dans ses morceaux les plus importants. Et, comme il n'y a pas de poésie qui puisse être traduite sans perdre le pouvoir qu'elle tient de sa nature même, le travail — très remarquable, d'ailleurs — de Pierre Leyris nous apporte moins l'expression des poèmes d'Eliot que le moyen de les explorer. Ce n'est pas tant un livre à lire qu'un livre à étudier pour les lettrés que ces choses intéressent et, surtout, pour ceux qui, sachant l'anglais, pourront se reporter de la traduction au texte original, imprimé en vis-à-vis. Cela dit, ajoutons que cette poésie très savante, dont l'auteur est un des écrivains notables de l'époque contemporaine, représente; à notre avis, une des œuvres qui ont une réelle importance aujourd'hui.

Un de ses traits les plus caractéristiques est l'expression quasi simultanée d'évocations tirées d'époques fort différentes. Eliot, homme d'une vaste culture, jonche ses poèmes d'allusions à des civilisations multiples, dans tous les siècles, depuis les plus anciens jusqu'au nôtre. Et ces images sont souvent télescopées de telle sorte qu'en quelques mots on glisse d'un passé lointain à une minute présente, comme si le décor et le personnage même changeaient de façon invisible et instantanée, par un procédé analogue à celui qu'emploie le cinéma.

Or, cela n'est pas seulement un procédé d'art poétique destiné à frapper le lecteur d'une impression étrange. Cela correspond à l'une des recherches capitales de la poésie d'Eliot, qui essaie de découvrir la réalité essentielle cachée sous les apparences du temps qui s'écoule. L'œuvre d'Eliot a, là, une de ses tendances les plus intéressantes, en rapport avec un des courants d'idées les plus significatifs de l'époque actuelle. On sait, en effet, que la notion de temps est aujourd'hui fort ébranlée et que c'est là une des nouveautés considérables de notre siècle. Les découvertes de la physique, appuyées par certaines observations de la biologie, ont établi la relativité du temps et renversé l'idée qu'on avait de sa valeur impérative. Et les philosophes, autant que les poètes, n'ont pas été en reste sur ce point avec les savants. Bergson, Proust, Péguy, chacun selon son génie, ont voulu libérer l'homme de la servitude du temps. Ouvrant une brèche dans le cours chronologique, auquel on croyait que toutes choses humaines étaient soumises, ils ont contesté la réalité profonde de cette loi temporelle et fait appel, par delà ses apparences, à une vérité auprès de laquelle le temps est relatif autant qu'il l'est devenu par rapport à des vérités scientifiques récemment découvertes. Entre la vie la plus authentique et des moments qui échappent à la mesure du temps, des rapports inconnus ou peut-être oubliés ont été retrouvés.

La poésie d'Eliot se rattache à cette recherche, l'une de celles qui ont le plus renouvelé non seulement la vie intellectuelle, mais la vie spirituelle au siècle où nous vivons. L'un de ses critiques, C. M. Bowra, a dit à ce sujet : « Le temps, selon les méditations d'Eliot, est quelque chose d'extérieur à notre existence individuelle, c'est une condition de notre être qui est responsable du caractère fragmentaire et décevant de l'expérience et qui, même divisé en passé, présent et futur, est toujours une présence et toujours un obstacle. Eliot est hanté, semble-t-il, par le désir de s'évader du temps ou de découvrir un état intemporel qui nous libérerait du sentiment du passé et de l'avenir, de l'anxiété que nous inflige la nécessité de penser au futur. » Pour suivre le poète au cœur de cette méditation il faut, d'ailleurs, dépasser les œuvres écrites dans la première partie de sa vie, auxquelles se limite le recueil de Pierre Leyris, arrêté à 1930. Il faut aborder les quatre poèmes publiés, en 1944, en un volume intitulé *Four Quartets*, et dont le premier, *Burt Norton*, vient d'être imprimé en français dans la revue *Fontaine*. Dès les premiers vers de ce poème, nous sommes jetés dans ce problème du temps comme un plongeur au sein d'une mer insondable :

Le temps présent et le temps passé
Sont peut-être tous deux présents dans le temps futur,
Et le temps futur inclus dans le temps passé.
Si le temps tout entier est éternellement présent,
C'est qu'il n'est pas de rachat possible pour le temps.
L'abstraction de ce qui aurait pu être
Demeure à l'état de perpétuelle possibilité
Dans le seul domaine de la spéculation.
Ce qui aurait pu être et ce qui a été,
Tout converge vers une fin unique, à jamais présente.

Est-ce à dire que le désir intemporel d'Eliot soit une aspiration à l'éternel, comme il en est chez Péguy ? Cela n'est pas niable : la vie et l'œuvre d'Eliot ont suivi une évolution vers le christianisme, dont la tragédie *Meurtre dans la cathédrale* n'est pas le moindre signe. Mais, pas plus que Péguy, d'ailleurs, Eliot ne répudie le temps pour s'en affranchir. Il accepte la condition temporelle. Avec mélancolie :

Pitoyable, le triste temps consumé
Suspendu entre le préalable et le futur.

Mais avec soumission :

Cependant l'enchaînement du passé et de l'avenir,
Tissé dans la faiblesse du corps en éternel devenir,
Protège l'humanité contre le ciel et la damnation
Dont la chair ne saurait soutenir l'éclat.

Et c'est, en quelque sorte, au temps transfiguré qu'il demande des instants rares, des moments d'extase, arrachés à la servitude temporelle et comparables peut-être à ceux qui illuminent les pages les plus célèbres de Proust.

Lorsque l'aile du martin-pêcheur
A répondu lumière à la lumière, puis reste silencieuse, la lumière est immobile
Sur l'axe immobile de la roue du monde.

Les poèmes d'Eliot sont remplis de ces instants merveilleux, de ces minutes bénies, où il suffit d'un miracle de la nature — un vol d'oiseau, une odeur végétale, un silence d'hiver — pour donner à une âme en attente le sentiment du surnaturel. Et c'est à de tels instants qu'aboutissent ces évocations du passé, multiples et combinées, dont nous parlions plus haut. Si bien qu'au faîte de notre vieille civilisation qui accumule tant de choses dans son histoire il n'y a peut-être pas de poésie qui résolve mieux les amoncellements de la mémoire dans le cristal de la contemplation.

LE THÉATRE

par YVES GANDON

LES DAMES DE NISKALA

L'épopée populaire du *Kalevala* mise à part, à laquelle on pouvait ajouter les noms de Linnankoski et de Sillanpää — ce dernier, lauréat du prix Nobel — nous ne savions que peu de chose, avant guerre, de la littérature finnoise. Un effort de traduction a été fait depuis, qui nous a permis de connaître, entre autres, Juhani Aho, Alexis Kivi, généralement tenus pour les deux meilleurs prosateurs de leur pays, et l'austère Eino Railo. Cependant, l'art dramatique du vaillant petit Etat nordique nous restait fermé. Il faut donc se réjouir que le théâtre Edouard-VII ait décidé de monter *les Dames de Niskala*, trois actes et cinq tableaux, de Hella Wuollijoki, dont la fortune a été notable dans douze pays différents.

Cette pièce est, en effet, intéressante à plusieurs égards, et tout d'abord par son côté documentaire. Elle nous apporte une information précise sur les mœurs et les coutumes d'un village finnois et nous permet de déterminer l'influence exercée par un Strindberg ou un Ibsen sur l'ensemble du théâtre scandinave, y compris celui qui gravite autour d'Helsinki.

Une remarque préalable s'impose. On a souvent reproché aux dramaturges français de donner à l'étranger une idée aussi fâcheuse qu'inexacte de notre moralité. Il s'agirait d'abord de savoir si le théâtre doit être une école de vertu et ressortir à la littérature de patronage.

Ce point élucidé, ne serait-on pas tenté de penser que les sportives nations du Nord, et la Finlande au premier rang, dont les athlètes ont si souvent marqué leur supériorité sur les pistes des stades, dussent apporter sur la scène le tableau d'une civilisation patriarcale, nourrie des préceptes de la Bible et moralisante par définition ? C'est cependant un tout autre son de cloche que nous font entendre *les Dames de Niskala*.

L'action se passe dans une grosse ferme, et le rideau se lève sur une petite fête donnée pour l'anniversaire de la « maîtresse de Niskala », veuve déjà sur l'âge, entourée de son fils Arne, devenu le « maître », de la femme de celui-ci, Martha, du pasteur et de son épouse, du maire, du docteur, du directeur de l'école et du riche fermier Simala. Tout ce monde s'agite, nous donne le spectacle de danses folkloriques, accompagnées à l'accordéon, auxquelles prend part la jeune institutrice Ilona, nouvelle venue au village. Entre tant, la conversation générale nous a fait savoir qu'il n'est pas dans le pays une seule servante qui ne coure le guilledou et ne devienne fille-mère, si déshéritée soit-elle par la nature. Les maîtres, du moins, seraient-ils de complexion moins ardente ? Nullement. La maîtresse de Niskala eut à souffrir, en son temps, des voyantes

infidélités de son mari, et en prit son parti, car la tradition de dévergondage paraît solidement établie dans cette campagne hyperboréenne. Ce qui compte avant tout, c'est le domaine, et, pourvu que celui-ci s'accroisse et prospère, les malheureuses femmes dupées se doivent de fermer les yeux sur leur disgrâce.

Du moins, jusqu'au moment où se noue l'intrigue, les maîtres de Niskala, qui, de père en fils, ont tous fait de fructueux mariages d'intérêt, n'ont-ils jamais abandonné leur poste. Quand leurs femmes les ennuyaient trop, ils trouvaient un dérivatif à leur vague à l'âme auprès de complaisantes gotons ou s'enivraient avec méthode. Mais il n'est pas de région si reculée où les funestes idées de libération de l'individu ne finissent par pénétrer. La Norvège n'est pas loin, où un doctrinaire barbu, du nom d'Ibsen, a exalté la nécessité de s'accomplir en refusant le mensonge, et le terrible Strindberg, dans des pièces comme *Créanciers* ou *Mademoiselle Julie,* a démontré victorieusement que l'amour, quel que fût son nom, commandait par delà les règles et et les morales. Et ce romantisme de la passion s'est infiltré jusqu'à Niskala. Le jeune maître, Arne, s'éprend de l'institutrice Ilona, laquelle se rend aussitôt. Chaque soir, les amants se retrouvent. Bien entendu, le secret de leur liaison est vite ébruité. L'épouse trompée s'insurge, tente de surprendre les coupables en flagrant délit ; Arne n'a que le temps de sauter par la fenêtre de sa belle. Mais Martha n'est pas, comme les dames de Niskala qui l'ont précédée, de celles qui se résignent. Elle menace son mari de le quitter avec ses enfants, obtient une réconciliation provisoire, et fait finalement comparaître l'institutrice devant le conseil de l'école. Elle voudrait lui arracher l'aveu que son visiteur nocturne n'était pas Arne, et elle y parviendrait sans doute si la tendre Ilona n'avait fait connaître à son amant, au cours de la nuit fatale, qu'elle attendait un enfant de lui. En vain, le fermier Simala, célibataire, et qui nourrit un fort penchant pour l'institutrice, se

ILONA (E. HIJAR), LA MAITRESSE DE NISKALA (M. MARQUET), SIMALA (MAXUDIAN) ET ARNE DANS « LES DAMES DE NISKALA ».

dénonce-t-il comme seul responsable du scandale. Ilona ne veut pas accepter ce sacrifice et le mariage qui sauverait sa réputation. Arne, enfin, se découvre ; il fuira avec sa maîtresse ; sa mère elle-même l'absout, en considération de ce bonheur dans l'amour partagé qu'elle n'a jamais connu. C'est ainsi, me direz-vous, que les bonnes maisons se perdent. Non pas ; car Martha demeure à Niskala, ainsi que ses enfants. Ceux-ci assureront la lignée. Arne n'aura été que la branche morte qui se détache de l'arbre, sans que celui-ci en souffre.

On voit assez que le thème n'a rien de neuf, et tout ce qu'il doit à l'esprit de révolte issu d'une littérature déjà bien dépassée. Mais la pièce nous renseigne curieusement sur le mode de vie d'une société où les contraintes de la loi et de la religion n'excluent pas, à l'occasion, une extrême licence. Sans vouloir généraliser la portée de cette révélation, il faut pourtant admettre qu'elle garde une partie de sa valeur. Ce n'est pas la première fois que, dans une pièce scandinave, la liberté des mœurs se manifeste par delà les hypocrisies de l'organisation sociale.

M. Hella Wuollijoki est d'ailleurs un dramaturge de qualité. Sa pièce est menée d'une poigne vigoureuse ; il pose le problème et le résout avec une franchise sans détour, avec, aussi, une espèce de naïveté savoureuse, où court parfois un souffle de poésie rustique. Ses personnages — dix-sept au total — sont vivants et bien campés.

Mme Mary Marquet, en « maîtresse de Niskala », domine ses camarades par sa majesté tranquille. Mlle Elisabeth Hijar a montré autant d'aisance que de conviction. MM. Robert Favart, Maxudian, René Stern sont à citer. Une mention spéciale doit enfin être accordée à Mlle Cécile Dyma, servante caricaturale à souhait, et à l'étrange Berthe Tissen, qu'on avait déjà remarquée dans *Jeanne avec nous,* et qui triomphe d'un physique ingrat — d'ailleurs accordé à l'emploi — avec toute la fougue d'un vrai tempérament.

LA MUSIQUE

par ROBERT KEMP

L'OPÉRA REPREND LA « WALKYRIE »

Le tiroir aux souvenirs !... Ce n'étaient point rubans, ni fleurs séchées, photos pâlies, cartes postales. Mais, un à un, j'écoutais renaître les leitmotive, jadis familiers, que cataloguait *le Voyage à Bayreuth,* de Lavignac. Le coup de vent des basses, les éclairs cuivrés de Donner, dieu germanique de la foudre, et puis les tendres croquis mélodiques où se peint Sieglinde, inquiète et si vite amoureuse, les rauques appels du cornet de Hunding, les accords qui édifient le palais du Walhalla, les thèmes des Wälsung, du Pacte de l'Epée, que j'avais, pendant des années, voulu oublier, par rancune, parce que ma passion avait été trompée... Je disais, comme notre roi Philippe : « Allemands ! Trop allemands !... » Et puis les volutes chantants du printemps, le chant d'amour, le délire sensuel des deux incestueux, leur fuite éperdue... Défilé de fantômes, non de vivants. Oui, je l'avoue : le premier acte de *la Walkyrie* me laissa froid, à demi hostile. Le « système » wagnérien, j'en pensais presque autant de mal qu'en ont écrit les « Six », ces démolisseurs. J'eusse déclaré cette « logique » excessive, enfantine et mécanique. Trop dramatique, trop littéraire. Pas tellement musicale, sinon par l'invention, toujours belle, mais par l'usage, abusif et prévu. Je sentais que cela a vieilli, plus que Bach et plus que Mozart. Je remerciais, en mon cœur, Fauré, Debussy et Ravel d'avoir bridé les chaînes de cette « organisation » quasi administrative du drame lyrique, de la musique de théâtre.

Peu à peu, cependant, le sorcier Wagner m'a ressaisi... Non par le « puzzle » des thèmes, que l'on s'amuse à reconnaître comme les fragments découpés d'un chromo : « Voici le pied, la cheminée, un œil, trois baguettes de l'éventail... » Mais par la majesté, ou l'élan, ou l'émotion des plus belles scènes. Je laissais Wotan et Fricka remâcher les thèmes de *l'Or du Rhin,* pour m'abandonner à *l'Annonce de la Mort...* Ici, plus besoin de mémoire ; il n'y a qu'à se laisser pénétrer par ces voix de l'orchestre qui parlent de l'au-delà, des joies renoncées, des promesses, du mystère métaphysique ; et ces deux chants, du héros et de la déesse, incroyablement nobles, vastes et tristes comme le Cosmos, comme les ténèbres infinies... Enfin, la fureur de la chevauchée, l'apparition du sublime motif de la « Rédemption par l'amour », la colère de Wotan, les supplications de Brunehilde, *les Adieux,* le miracle de *l'Enchantement du Feu,* ces ruissellements de sonorités pathétiques, ces éclaboussements de timbres clairs... Il n'y a pas à résister. On n'écrira rien de plus intense sur la condition humaine, la mélancolie des dieux ; c'est beau comme Dante et Michel-Ange...

Je sais que je préfère encore *Tristan* et *Parsifal.* Et qu'il y a déjà beaucoup de Hitler dans l'éloquence de *la Tétralogie...* Mais les pages de lyrisme pur, les fragments passionnés, les riches miracles de la mise en scène *par* la musique se haussent si haut, si haut, qu'on est en proie à un bienheureux vertige.

Quelle impression va recevoir de *la Walkyrie* la jeunesse d'après guerre, qui ne s'est pas préparée, ignore presque tout du sujet, des légendes des Niebelungen, et n'a pas appris par cœur les thèmes-clés ? Aura-t-elle les loisirs et la patience de s'instruire, de s'armer ? Jugera-t-elle avant d'avoir compris ? Ecoutera-t-elle ces longs discours mélodiques sans en connaître le vocabulaire, sans pouvoir les analyser, idée à idée, image à image, comme nous nous y acharnions ?... Nous allons voir. Le travail lui est facilité par une exécution d'orchestre tout à fait admirable. C'est M. Sébastian qui la dirige. Il obtient une fluidité ravissante. Les thèmes sont visibles, dans le halo de l'orchestre, comme des poissons dans un aquarium bien tenu. L'instrumentation, qui paraît aujourd'hui moins diaprée, moins chatoyante, parce que nos oreilles ont goûté Debussy, Ravel, Ibert, Roussel, Stravinski, Prokofieff, semble aujourd'hui discrète. Sans rien sacrifier de ce que dit l'orchestre, ni des couleurs qu'il crée, ni des nuances des buées et des brumes des instruments, il laisse briller les voix humaines. Il est précis sans sécheresse ; les commentaires sont nets, souples, bien en place. On voit bien que pour un musicien d'à présent Wagner n'a plus d'obscurités, d'opacités. M. Sébastian s'y meut à l'aise. Il n'est pas écrasé par la masse sonore. Il lui commande d'être légère. Son succès, extrêmement vif, est aussi extrêmement juste.

Il est le héros de la soirée. Il s'est fait obéir. L'armée des archets et des souffles manœuvre à la perfection. Quant aux chanteurs, nous avons jadis entendu mieux. Mais aussi nous avons entendu pire ! Les Hunding du début du siècle n'avaient pas la voix jeune, étoffée, ronde et d'un beau métal de M. Huc Santana. Une « basse » de vingt-sept ans, avec cette voix-là, cela s'est-il déjà entendu ? Ah ! si cette basse articulait mieux les paroles !... Mais les consonnes se noient dans un vocalisme triomphant ! Mme Juyol — Brunehilde — a une belle voix, elle aussi, et Bréval ne lançait pas d'oio-toho plus hardis. Mais Bréval était grande, svelte — en son beau temps — avec un admirable visage de guerrière. Il ne faut pas attendre de la nouvelle Brunehilde, qui est basse de stature et arrondie, de pareilles joies des yeux. Mais l'oreille et l'esprit ne lui reprochent rien. Sans égaler une Litvinne, une

Elisabeth Schumann, Mme Marysa Ferrer a été une ardente Sieglinde ; et sa voix rayonnait, à la fin, quand elle haussait des deux mains les tronçons de l'épée. M. Fronval a un peu le timbre de Rousselière. Il est vraiment ténor, et ténor wagnérien. Il progressera. Qu'il ne se fatigue pas trop. Il a tendance à chanter « en dessous ». Défaut allemand, qu'un chanteur français peut et doit combattre en travaillant son émission. Ou alors c'est que déjà le larynx est altéré. La faiblesse de l'interprétation, ce fut, hélas ! M. Etcheverry. Je dis « hélas ! », car ce chanteur intelligent, expressif, a rendu et peut rendre de grands services. Sa voix s'est ternie au dernier acte. Il n'a pas pu soutenir son effort jusqu'au bout ; le souffle haletait ; la pure coulée musicale charriait des graillons. « Yver, vous n'êtes qu'un vilain ! » Quand reviendra le printemps (*si fa fa, si ré do ré mi...*), M. Etcheverry redeviendra Wotan.

Compliments aux walkyries. Mais quand inventera-t-on d'autres gestes de lances ? Quand Wotan n'écoutera-t-il plus Fricka et Brunehilde en leur tournant le dos ? Quand remplacera-t-on les rochers de carton des deux derniers actes ? La mise en scène est à refaire. On pose les pieds là où Delmas et Van Dyck posaient les leurs !... Heureusement, le décor du I est neuf, et beau. Les nuages volent, et les vierges guerrières galopent, en projections soudaines, dans les hauteurs. Si M. Hirsch pouvait se payer tout ce qu'il veut, il ferait du parfait !

LE CINÉMA

par DENIS MARION

LES RAISINS DE LA COLÈRE
LA DAME DE SHANGHAI

La carrière de John Ford aux Etats-Unis n'est pas du tout celle que nous nous représentons en Europe. Pour nous, il est indiscutablement depuis le parlant l'un des premiers metteurs en scène américains. Si nous mettons à part les étrangers qui travaillent à Hollywood (Charlie Chaplin, René Clair, Fritz Lang, etc.), on ne trouvera guère que neuf autres noms qui peuvent soutenir la comparaison avec le sien : Frank Capra, Howard Hawks, Mervyn Le Roy, Preston Sturges, King Vidor, Orson Welles, William Wellman, Billy Wilder et William Wyler. Mais, si nous examinons la listes de ses œuvres, nous constatons qu'il s'y trouve à toutes les époques autant de bandes médiocres que de films de classe.

Aussi, John Ford apparaîtrait-il comme le prototype de ce que les Américains appellent le « directeur », c'est-à-dire celui qui se borne à diriger les acteurs en suivant les indications d'un scénario à la rédaction duquel il n'a pas pris part, s'il ne témoignait d'une double prédilection : d'abord, pour les sujets sociaux, ou du moins pour ceux qui mettent l'accent non sur un ou deux protagonistes, mais sur un petit groupe d'individus et sur leurs rapports réciproques ; ensuite, pour une esthétique de l'image, probablement influencée par les expressionnistes allemands. Encore est-il difficile de faire la part qui revient dans le premier domaine à son scénariste Dudley Nichols (*la Patrouille perdue, le Mouchard, Marie Stuart, Révolte à Dublin, Hurricane, la Chevauchée fantastique, le Long Voyage*) et, dans le second domaine, à son opérateur Gregg Tolang (*le Long Voyage, les Raisins de la colère*), dont on n'oublie pas qu'il fut celui d'Orson Welles (*Citizen Kane*) et de William Wyler (*la Vipère, les Meilleures Années de notre vie*).

Il fallait quelque courage pour s'attaquer à l'énorme roman de John Steinbeck et tenter de le transposer à l'écran. En premier lieu, ce n'est, tant s'en faut, ni le meilleur livre de l'auteur ni celui qui a eu le plus de succès. En second lieu, la vigueur et le parti pris avec lequel *les Raisins de la colère* dénoncent l'exploitation des travailleurs agricoles par les fermiers californiens l'exposaient aux critiques de la censure et à la défaveur d'un public qui n'aime pas à être troublé dans ses digestions faciles.

Le scénariste Nunnally Johnson (à qui l'on doit aussi *la Femme au portrait*) s'est brillamment tiré d'affaire en ce qui concerne la première difficulté. Il a réussi à réduire à l'essentiel les huit cents longues pages du roman sans en perdre la saveur originale. Il est à craindre qu'on ne lui rende pas justice en France, faute de pouvoir tenir compte d'un des éléments capitaux sur lesquels il a joué : les dialogues sont écrits, en effet, dans l'argot spécial des fermiers du Sud. Qu'on imagine un *Marius* sans l'accent marseillais. Mais on ne se trompera pas à l'accent qu'il a su mettre sur les scènes les mieux venues.

John Ford, lui aussi, a remarquablement tiré parti des éléments épiques qui lui étaient offerts. L'odyssée de toute une famille qui, juchée sur un camion de fortune, va chercher du travail à 3.000 kilomètres de son point de départ, se traduit aussi bien, sinon mieux, en images qu'en mots. En revanche, lorsqu'il essaie, après John Steinbeck, de conférer une signification symbolique à ses personnages, à ce qu'ils disent et à ce qu'ils font, il ne fait que souligner l'échec de celui-ci.

Henry Fonda, un des interprètes favoris de John Ford, est remarquable par sa simplicité convaincante. On voit aussi, dans le rôle du pasteur défroqué, un autre acteur fétiche du metteur en scène : John Carradine (dont on n'est pas près d'oublier l'extraordinaire composition du joueur professionnel dans *la Chevauchée fantastique*). Pour la dernière fois, hélas ! Car, depuis *les Raisins de la colère*, John Carradine est mort, enlevé par la phtisie qui était burinée sur ses traits.

Mais, peut-être, la palme revient-elle à une actrice relativement peu connue, Jane Darwell, qui a tenu le rôle central et difficile de la mère assurant, par sa simplicité confiante et tranquille, un refuge et une raison de vivre à tous les membres de son extravagante famille.

En dépit de ses imperfections et de ses lenteurs, qui le feront classer dans la rubrique des tentatives audacieuses, mais manquées, le film *les Raisins de la colère* demeure une des œuvres significatives de John Ford et du cinéma américain.

Orson Welles, à l'heure actuelle, est l'exemple le plus saisissant d'un drame qui s'est reproduit nombre de fois dans le monde du cinéma et qui en illustre les servitudes particulières. Il a fait ses débuts plus tôt et avec plus d'atouts que qui que ce soit. Avant d'avoir trente ans, sans aucune expérience des studios, il a été mis en mesure de réaliser ce qu'il voulait, comme il le voulait. (Ce n'est pas inutile à rappeler, à l'heure où les producteurs d'Hollywood sont sans relâche anathématisés comme des marchands de pellicule, acharnés à brimer le génie des artistes. Ce qui ne veut pas dire qu'ils soient des mécènes : loin de là. En réalité, ce sont des spéculateurs, prêts à jouer la carte du talent comme celle de la médiocrité et pratiquant la politique des résultats.) Avec *Citizen Kane* et *Magnificent Ambersons*, Orson Welles a donné sa mesure. L'infime minorité qui va au cinéma, comme au théâtre, pour éprouver des émotions esthétiques ne s'y est pas trompée. Elle a salué un de ces tempéraments exceptionnels, bâtis sur le modèle d'un Charlie Chaplin, d'un Serge Eisenstein, d'un Jean Renoir, qui savent imprimer à tout un film la marque irrécusable de leur style. Mais le public n'a pas suivi. Il a été déconcerté par tant d'originalité délibérée, par ce parti pris de tout aborder sous l'angle inhabituel. Ce verdict n'a pas encore été cassé jusqu'à présent. Les producteurs se sont inclinés devant lui, et, pendant cinq ans, ne se sont plus souciés d'utiliser autre chose que le talent d'acteur de ce metteur en scène maudit, comme cela avait été autrefois le cas pour Eric von Stroheim.

Orson Welles a pourtant fini par reprendre sa place derrière la camera, mais il a dû rentrer par la petite porte, après avoir eu les honneurs de la grande. C'est à quoi nous assistons dans *la Dame de Shanghaï*. Remarquez bien qu'on ne lui a pas demandé de renoncer à son originalité technique. Pour les utiliser d'une manière moins voyante, ce dernier film n'en recourt pas moins à nombre d'artifices qui faisaient la nouveauté des deux premiers : récit commenté, décors plafonnés, arrière-plans aussi nets que les avant-plans, etc. Le metteur en scène s'est même piqué de donner un mouvement supplémentaire à son action en variant incessamment les angles de prises de vues : quand les personnages restent immobiles dans le même décor, l'appareil ne cesse de s'y promener, renouvelant continuellement l'atmosphère.

Tout ce qu'on a demandé à Orson Welles, c'est de ne plus traiter un sujet important qui lui tînt à cœur. A la place, il a consenti à adapter un mélo policier, embrouillé à souhait, truffé de bagarres à coups de poing et d'érotisme facile. A partir de ce moment, licence lui était donnée de se livrer à son goût pour le bizarre et le pittoresque.

Le problème ainsi posé mérite quelque réflexion, encore que je ne prétende pas le résoudre. Comment se fait-il que le public se cabre dès qu'on lui présente des êtres authentiques, des conflits sérieux, des faits vraisemblables, même parés du prestige de la nouveauté, et qu'il se satisfait aussi aisément de personnages mythiques, de situations fausses, d'événements impossibles, alors qu'ils lui sont offerts pour la centième, sinon pour la millième fois ? Pourquoi s'intéresse-t-il au marin niais, à la femme fatale, à l'avocat escroc de *la Dame de Shanghaï*, alors qu'il a rejeté le magnat de la presse et la chanteuse sans voix de *Citizen Kane*, le jeune orgueilleux buté et la vieille tante démente de *Magnificent Ambersons* ? Les hommes d'affaires américains ont une réponse toute prête, qui ne saurait être rejetée de prime abord : selon eux, le public va au cinéma pour se distraire et non pour faire l'effort de penser, pour échapper à une vie quotidienne dont il est las et non pour en retrouver les problèmes.

Cela nous permet de serrer de plus près la question. Tous les arts, uniformément, empruntent un médium qui n'est pas artistique par lui-même, et dont les emplois non artistiques sont quantitativement les plus importants. Mais, d'une manière générale, le temps aidant, la discrimination a été opérée et ratifiée par le consentement unanime. Même ceux qui sont incapables de la faire pour leur propre compte la reconnaissent. La midinette qui lit *Vierge et flétrie* sait qu'*Adolphe* est tout autre chose, même si elle n'a jamais entendu parler de Benjamin Constant. Et le fait qu'entre ces deux domaines limitrophes il y ait un *no man's land* mal défini et des échanges nombreux, que Dostoïevsky croyait imiter Eugène Sue et que le marquis de Sade soit devenu, depuis une vingtaine d'années, un profond philosophe ne change rien à l'affaire.

Tandis que le cinéma, avec ses cinquante ans, est beaucoup trop jeune pour que les genres soient aussi tranchés. Pour neuf spectateurs sur dix, *le Bal des Sirènes* et *la Vipère* sont deux films américains interchangeables, comme *Angèle* et *Barnabé* sont deux Fernandels équivalents. J'ai, pour ma part, toujours mis en doute l'influence que pouvait avoir la critique. Mais, dans ce domaine limité, elle a incontestablement un rôle à jouer : établir à l'écran la hiérarchie nécessaire, bien qu'elle soit strictement morale, entre l'objet d'art et le produit manufacturé.

FRANCE-AUSTRALIE

Le rugby français à XV vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne en remportant, le 11 janvier, au stade de Colombes, une victoire aussi sensationnelle qu'inattendue sur l'équipe australienne des « Wallabies ».

Le score en faveur des joueurs tricolores fut, en effet, de 13 points (3 essais dont 2 transformés) à 6 (2 buts sur coup franc).

On sait que les joueurs des antipodes, Australie et Nouvelle-Zélande, ne se rendent en Europe qu'à des intervalles fort éloignés, mais que leurs équipes, constituées d'athlètes remarquables et parfaitement entraînés, y accumulent les victoires.

Les « Wallabies » n'ont pas manqué à cette tradition, et si, au cours de leur tournée en Grande-Bretagne, ils ont remporté vingt-cinq matches sur les trente qu'ils ont disputés, il est à noter que leur ligne de but ne put être violée une seule fois par leurs adversaires. En rencontre internationale, seuls les joueurs du Pays de Galles purent les vaincre par la faible marge de 6 points (2 buts sur coup franc) à 0.

Devant ces joueurs fameux, l'équipe de France se présenta avec le double handicap d'une défaite récente par l'Irlande et le remplacement d'un de ses meilleurs éléments, le demi de mêlée toulousain Bergougnan, accusé d'avoir signé un contrat, non exécuté d'ailleurs, avec un club professionnel de rugby à XIII.

Mais c'eût été méconnaître nos joueurs que de douter de leur moral. On s'en aperçut bien vite quand on vit les tricolores attaquer à outrance et chercher à prendre de vitesse leurs opposants. Cette tactique s'avéra des plus heureuses, et Basquet (deux fois), puis Pomathios réussirent à déposer le ballon derrière la ligne de but des « Wallabies », exploit que n'avait pu accomplir, répétons-le, aucune équipe britannique.

Le demi d'ouverture Bordenave, du Racing Club Toulon, s'apprête à botter en touche.

COURSES A VINCENNES

LE PRIX D'AMÉRIQUE

Pour les fervents du trotting, le prix d'Amérique constitue chaque année l'apothéose du programme international de la Société du demi-sang.

Ces dernières années, par suite d' « occupations » diverses du champ de courses de Vincennes, on faisait courir la grande épreuve à Enghien. Mais 1948 a vu la réouverture de Vincennes. Et le bel hippodrome du plateau de Gravelle a connu une affluence considérable.

Des concurrents français, belges, hollandais, italo-américains se disputaient la palme. Nos couleurs étaient représentées par nos meilleurs trotteurs, particulièrement Qui Qui IV, Sammy et Volontaire. Ils durent s'incliner devant le champion américain Mighty Ned. Celui-ci, qui restait sur plusieurs victoires consécutives, a véritablement joué avec ses adversaires. Parti très prudemment, il avait plus de 50 mètres de retard en abordant la montée. Dès le commencement de son effort, la cause était entendue: il passait tous ses concurrents avec une rare facilité, pour franchir la ligne d'arrivée complètement ralenti.

Derrière lui, notre champion Qui Qui IV prenait une seconde place courageuse et méritée devant Lord Maire.

M. Bernardet.

Mighty Ned, complètement ralenti, franchit la ligne d'arrivée, battant nettement Qui Qui IV.

PETITES CHRONIQUES

TRAMEL EST MORT

Un des artistes les plus populaires du théâtre et du cinéma français vient de disparaître. Il avait atteint cette popularité à la suite de la création d'un personnage dû à l'imagination de La Fouchardière : « le Bouif », sorte de gavroche ayant atteint l'âge mûr, mais gardant toute la gouaille et toute l'intelligence des gamins de Paris.

L'art théâtral de Tramel ne s'était d'ailleurs pas cantonné dans un seul domaine, et dans la seconde moitié de sa carrière il avait évolué vers un art plus fin et, d'ailleurs, plus complet.

Il réussit ainsi à créer des personnages très divers et avait récemment remporté un véritable triomphe dans *George et Margaret*.

Venu, comme beaucoup d'autres comédiens, à l'écran, il y avait, avec une égale aisance, su adapter son talent et y avait interprété des personnages divers.

Avec la disparition de Tramel, c'est toute la scène française qui est en deuil.

RICHARD TAUBER

Le célèbre chanteur autrichien Richard Tauber vient de mourir dans une clinique londonienne, à la suite d'une opération, à l'âge de cinquante-cinq ans. Fils du directeur du théâtre municipal de Linz, Richard Tauber commença ses études musicales à Francfort, à l'âge de seize ans, et c'est en 1912 qu'il parut sur la scène pour la première fois, dans *la Flûte enchantée*, à Dresde.

Mais c'est à Vienne et à Berlin qu'il devait rencontrer ses plus grands succès. Sa renommée vint surtout de son interprétation des lieder de Schubert, personnage qu'il devait fréquemment incarner à la scène et à l'écran, et des opérettes de Franz Lehar.

Mais il composait également de la musique de ballet et dirigea à différentes reprises des orchestres célèbres.

Depuis l'occupation de l'Autriche par les nazis, Richard Tauber n'était pas retourné dans sa patrie et il avait acquis, en 1940, la nationalité britannique.

SPORTS D'HIVER

L'article de M. Gaston Bénac paru dans notre dernier numéro était illustré de photographies de MM. Willy Ronis et Pierre Boucher.

BIBLIOGRAPHIE

Le ski par la technique française

Edmond Frendo, qui fut le directeur-fondateur des écoles de formation de moniteurs de ski français, nous apporte aujourd'hui un ouvrage (Ed. G. Landru) qui fait le point de ce qu'était le ski en France en 1940 et des perfectionnements qui lui ont été apportés depuis par la technique française, née en 1937. Aujourd'hui, dix ans après sa création, il est possible de faire le point et de l'envisager avec toute la sérénité nécessaire à une analyse sérieuse et impartiale.

Il convient, dit l'auteur, de se pénétrer de l'idée que le ski dépend de trois facteurs : l'équipement, la technique, l'audace. Et il insiste sur les joies du ski de montagne, que permet justement la technique française.

Le champion de ski James Couttet vient apporter aux sportifs le fruit de ses connaissances techniques, et le livre qu'il vient de publier (Ed. G. Landru) est la preuve, comme le fait remarquer dans sa préface M. Paul Gignoux, président de la Fédération française de ski, que ses succès s'appuient sur un travail intellectuel de classe, qu'il a pensé le problème technique et psychologique du ski. James Couttet était, d'ailleurs, particulièrement placé pour faire ce travail, connaissant à fond aussi bien la compétition que la technique et que la pratique de la montagne.

Vingt-cinq années d'aviation militaire

Le deuxième tome de l'ouvrage que le général Hébrard a consacré à l'histoire de l'aviation depuis 1920 porte sur la guerre 1939-1945. C'est dire son intérêt, puisqu'il est le premier ouvrage qui tente de donner une vue d'ensemble sur les opérations aériennes qui ont eu une si grande part dans le déroulement du second conflit mondial.

Ce n'est d'ailleurs pas à proprement parler un historique des événements, mais bien plutôt une étude des matériels et des procédés employés par les belligérants.

LOCOMOTIVES D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI

L'exposition qui se tient à la gare Saint-Lazare réunit quelques locomotives dont le rapprochement souligne bien l'évolution de la technique ferroviaire.

Nous y voyons d'abord la locomotive d'express Buddicom, qui retrouve ici l'ambiance d'une jeunesse fougueuse, puisqu'elle était fort capable, en 1843, de courir à 100 kilomètres à l'heure sur la ligne de Paris à Rouen. Il convient de préciser que les rames, pourtant légères, qu'elle remorquait freinaient sensiblement une telle ardeur.

La machine suivante faisait les trains rapides du Second Empire. Cette locomotive, aux lignes élégantes, conçue par l'ingénieur Crampton, fut, à l'époque, adoptée par la plupart des réseaux français. Elle fit encore, lors d'un voyage récent en Suisse, l'étonnement des techniciens fédéraux qui l'éprouvèrent sur leurs lignes à fortes rampes.

Avec la 1-2-0 Ouest, on quitte l'essieu moteur unique pour aborder les roues accouplées, qui augmentent l'adhérence et, par suite, le poids remorqué. Signalons, pour les amateurs de pèlerinages littéraires, que « la Lison » de *la Bête humaine* appartenait à cette catégorie de machines. Zola en accompagna une et consigna les moindres détails de la conduite sur son carnet.

Les locomotives récentes, 242-A. 1, machine d'une classe exceptionnelle en Europe, mais fréquente aux Etats-Unis, la 141-R, machine mixte du programme d'après guerre, la 2-D-2, devenue classique sur les lignes électrifiées, terminent cette rétrospective d'un moyen de transport qui a si puissamment aidé à l'élaboration du monde moderne.

Cette manifestation, organisée du 9 au 25 janvier par l'Association française des amis des chemins de fer, avec le bienveillant concours de la S. N. C. F., se complète par une voiture-cinéma et une voiture-exposition proprement dite. Ce train aux multiples et diverses machines constitue un musée roulant des chemins de fer du plus grand intérêt.

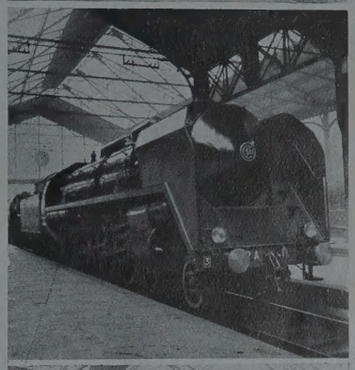

LES EXPOSITIONS

Galeries des Garets et de l'Élysée

Chantre de la paysannerie et de la terre française, Amédée de La Patellière poursuit la tradition des Le Nain, des Millet, des Pissaro. Il aime les gestes amples, les attitudes nobles et éternelles, la pâte riche, la puissance du clair-obscur et des coloris sourds qui se rapprochent de la glèbe natale.

Ses quelque trente toiles exposées à la Galerie des Garets l'apparentent au réalisme plébéien, non dénué d'une profonde poésie, tel qu'il apparaît chez Gustave Courbet.

A la Galerie de l'Elysée, un bel ensemble de tableaux et dessins modernes, parmi lesquels une *Vue de Crozant* toute irisée, de Guillaumin, des *marines* de Dufy et Marquet, ce dernier évoquant le mirage de l'eau et du ciel dans une atmosphère d'une exquise limpidité.

Enfin Vuillard, Laprade, Odilon Redon et deux beaux dessins de Renoir et Cézanne.

Galerie Katia Granoff

Jean Courty expose à la Galerie Katia Granoff quelques peintures récentes, d'un ferme naturalisme. Ce Lyonnais poursuit la tradition des maîtres de sa ville natale. Comme Vernay, il aime la peinture vigoureuse, la belle matière, et il troque volontiers le pinceau contre le couteau à palette. Sa technique puissante et solide s'observe dans ses *Portraits*, ses *Fêtes foraines*, vives et colorées, et ses *Paysages de neige* ont un très bel accent.

S.

Le train spécial qui a amené en Suisse le roi Michel de Roumanie comprenait un wagon dans lequel avaient été placés les bagages contenant les objets qu'il avait obtenu l'autorisation d'emporter. On remarquera sur la photographie ci-dessus les pneumatiques destinés aux quatre voitures qu'il a pu emmener avec lui, ainsi que ses malles.

Les Parisiennes qui remontent le Faubourg-Saint-Honoré s'arrêtent toutes avec admiration devant les élégantes vitrines du nouveau magasin Héléna Rubinstein qui vient de s'ouvrir au 52, Faubourg-Saint-Honoré.

Architecte, M. Sue. Décoratrice, Mme de Grandsaignes. Boiseries claires, filets et encadrements noirs et or, draperies deux tons de pourpre. Accord parfait de modernisme et de tradition.

GALERIES

"COULEUR DU TEMPS", 9, rue Arsène-Houssaye, MARQUET, GERNEZ, LAPRADE, CERIA, H. de WAROQUIER, WLERICK.

Galerie CAMBACÉRÈS
15, r. La Boétie - ANJ. 29-66 - Mo Miromesnil
PAULETTE DUBAQUIER
PASTELS - DESSINS
jusqu'au 31 janvier 1948

PETITES CHRONIQUES

(Suite.)

LE NOUVEL AMBASSADEUR DE FRANCE A BRUXELLES

Le nouvel ambassadeur de France à Bruxelles, M. de Hauteclocque, a remis ses lettres de créance au prince régent de Belgique le 8 janvier dernier, suivant un cérémonial très solennel, qui ne manquera pas de frapper les gens épris de modernisme.

C'est, en effet, en carrosse que M. de Hauteclocque s'est rendu au palais royal, où réside le régent, en compagnie du représentant de ce dernier, qui était venu le chercher à l'ambassade de France dans une autre voiture.

M. de Hauteclocque, qui succède à M. Brugère, représentait la France auprès du gouvernement canadien à Ottawa.

La Grande Fortune, *gravure au burin d'Albert Durer, adjugée 150.000 francs par Me Etienne Ader; expert, M. Cailac.*

UNE GRANDE VENTE DE GRAVURES

La vente sensationnelle (dont nous avons rendu compte) d'estampes anglaises en couleurs de la fin du XVIIIe siècle, qui, au nombre de quatorze seulement, ont produit plus de deux millions, a mis en vedette le marché des gravures, qui, n'ayant jamais été jusqu'à présent surchauffé par la spéculation, avait de bonnes raisons naguère (nous l'avons signalé alors) pour intéresser particulièrement les amateurs prévoyants.

Cependant, la faveur qu'ils accordent actuellement aux gravures n'est pas limitée aux anglaises. Une vente récente, dirigée par Me Etienne Ader et M. Jean Cailac, qui réunissait exclusivement de très belles estampes des XIXe et XXe siècles, en est la preuve, en même temps qu'une revanche éclatante pour une époque qui fut longtemps éclipsée par le XVIIIe siècle, dans cette catégorie de la curiosité.

Dans les françaises, il faut noter le prix de 80.000 francs (près de 100.000 francs avec les frais) pour une épreuve en 4e état sur 8, à grandes marges, avec les vers sur papier verdâtre, du *Stryge*, de Meryon, ce graveur de génie qui mourut en 1868, à quarante-sept ans, dans une affreuse misère et dans un asile de fous, alors que ses admirables eaux-fortes, tirées à petit nombre, ne trouvaient pas preneur à 2 francs sur les quais !

Toulouse-Lautrec figurait avec vingt-sept lithographies. On a donné 86.000 francs (environ 105.000 francs frais compris), malgré quelques épidermures, pour *le Sommeil*, en sanguine sur Japon ancien, signée au crayon et tirée seulement à douze ; 30.000 et 40.000 francs pour *le Jockey* et *Amazone et tonneaux*, la première en couleurs sur Chine volant, la seconde sur vergé, avec des traces de plis, mais tirée seulement à vingt ; 35.000 francs pour *May Belfort*, en 2e état (qui ne comportait que dix épreuves) et 31.000 francs pour *Marcelle Lender*, en noir grisâtre (sur une vingtaine d'épreuves de cette couleur). *Amazone et tonneaux* avait été cotée 13.000 francs en avril 1943, en même condition, sur vingt.

D'Edouard Manet, retenons ces quatre eaux-fortes : *la Toilette*, en épreuve d'essai du 2e état, petites marges, 31.000 francs ; *le Gamin*, seule épreuve connue du 1er état avant la signature et quelques retouches, 60.100 francs ; *le Garçon et le Chien*, en 1er état sur deux avant le trait carré, 22.100 francs ; et *Lola de Valence*, en 2e état sur trois avant toutes lettres, donnée par l'auteur à Zola, 22.000 francs.

De Degas, la très rare lithographie *la Sortie du bain*, en épreuve sur Japon, qui avait été donnée par Degas à Manzi, a fait 82.500 francs.

Nous avons noté encore : *Saules et Peupliers blancs*, autographie en bistre, sur Chine, par Corot, 30.000 francs ; *les Baigneurs*, lithographie en couleurs, sur Chine, par Cézanne, 60.100 francs ; *les Oies*, lithographie en couleurs, sur Chine, par Sisley, signée au crayon, 36.000 francs.

Dans une vente précédente de Me Ader, avec M. Maurice Rousseau, la lithographie de Géricault *les Boxeurs*, en 2e état, avait atteint 99.000 francs, en dépit de légères rousseurs. Mais, cette fois, ce fut une gravure ancienne qui s'attribua le plus haut prix, 150.000 francs : *la Grande Fortune*, en 2e état, d'Albert Durer, burin sur papier à la haute couronne, dont la parfaite conservation égalait la rareté.

ANDRÉ FAGE.

VIEILLES ÉGLISES DE PARIS

Les éditions Tell, qui ont déjà publié de nombreux recueils de photographies des plus célèbres monuments de l'art français et étranger, viennent de nous donner un recueil

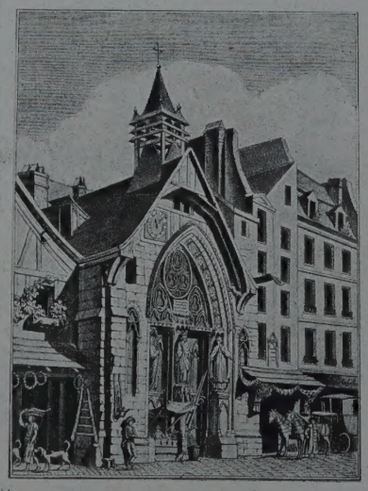

Portail de Saint-Julien-des-Ménétriers en 1790.

consacré aux églises de Paris. L'intérêt de cet album réside dans le fait que l'on y trouve non seulement d'excellentes photographies des églises actuelles, mais aussi de nombreux documents concernant des édifices aujourd'hui disparus.

A TRAVERS LES GALERIES

La Galerie Durand-Ruel présente en ce moment un ensemble de peintures à l'huile de Bouneau. L'art de cet artiste se distingue non seulement par une expression picturale de qualité, mais par de réels dons d'observation et un vif sentiment de la nature. Manquant peut-être d'invention et d'audace, mais attentif et scrupuleux, le peintre se montre capable d'allier une réalisation où la mesure et la conscience trouvent leur place à une conception assez lyrique de la réalité.

C'est à la Galerie du Vieux-Colombier que Eleskiewicz expose quelques peintures. Manifestement influencé par Renoir et sa technique, cet artiste peint des paysages et des compositions dans lesquels son sens de la lumière se donne libre cours. D'une écriture autoritaire, moins nuancée peut-être que celle de son modèle, son art se révèle particulièrement apte à traduire les délicates fantasmagories qu'enfante une imagination jamais en quête d'invention. Notons en passant que celle-ci est souvent plus poétique que spécifiquement plastique.

DENYS CHEVALIER.

COURRIER MUSICAL

Il fut un temps où Bach, à l'exception des œuvres rituelles — *Passion selon saint Mathieu*, à Pâques ; *Oratorio de Noël*, en décembre ; *Magnificat* et *Suite en ré* — n'apparaissait que rarement sur les affiches de concert. Mais, aujourd'hui, le public est pris d'un véritable engouement pour le vieux maître : cantates, concertos brandebourgeois, passions, *Messe en si* ont de plus en plus de fidèles. Bach fait recette, et le succès du Festival de Strasbourg en est l'une des dernières preuves.

Ce bel enthousiasme durera-t-il? Je veux bien que le public des concerts demeure volontiers fidèle à ses amours, mais encore faut-il ne le point trop lasser, et rien de plus dangereux pour la vénération due au « père de la musique » que certaines auditions où ne se trouve respectée aucune des lois essentielles présidant à l'exécution de ses œuvres. Nos grandes associations symphoniques remplacent les « Cycles Beethoven » par les « Cycles Bach ». Vont-elles réduire leurs effectifs et se contenter des vingt-cinq musiciens, des quinze à vingt chanteurs qui suffisaient à Bach pour ses pièces les plus massives ? Il n'en est rien. On conserve à peu près le même nombre de pupitres et tout — dessins instrumentaux, polyphonie de l'orchestre et des voix, déclamation — y perd en clarté, y gagne en confusion. Il me souvient d'une *Messe en si*, au palais de Chaillot, avec quatre cent cinquante exécutants, qui m'a laissé dans la mémoire comme une sorte de Babel sonore. Puisque les interprètes, dans la faveur dont jouit Bach, recueillent aujourd'hui les fruits patiemment semés jadis par de fervents spécialistes (Gustave Bret à la Société Bach, Claude Crussard à Ars Rediviva et, plus récemment, Ernest Bour à Mulhouse), qu'ils tâchent de recueillir du même coup leurs traditions, définitivement imposées par des exécutions que de longues recherches, un scrupuleux respect des textes, une infatigable foi avaient su rendre parfaites !

Je n'irai pas jusqu'à dire que Jean de Rohozinski, avec les concerts de l' « Offrande musicale », en est arrivé au point de perfection de ses aînés, mais il s'inspire de leurs enseignements, et cela me semble louable. La jeune société dont il est le chef ardent nous a donné, dans le cadre, le style et la densité qui conviennent, d'excellentes interprétations d'œuvres peu connues de Bach et se propose, pour ses prochains concerts, de restituer d'autres chefs-d'œuvre oubliés du vieux maître. Les mélomanes s'intéresseront à cet effort.

On me demande — et je le fais bien volontiers — d'informer nos lecteurs qu'en février prochain, sous les auspices de l'Association française d'action artistique, Cannes inaugurera les semaines musicales internationales. Solistes et chefs d'orchestre américains, belges, autrichiens et suisses participeront à ces manifestations, qui, de par la qualité des programmes et la valeur des interprètes, s'annoncent d'un vif intérêt musical.

L. MAURICE-AMOUR.

ACTUALITÉ JURIDIQUE

... et toujours les loyers ! (1)

La question des loyers est semblable au Phénix, qui renaissait de ses cendres. S'il faut en reparler, la responsabilité de cette redite n'incombe pas au chroniqueur, qui ne fait que suivre le cours des événements, mais au législateur, qui ne cesse de remettre l'ouvrage sur le métier, sans jamais y apposer le point final.

Le texte qu'on nous avait promis, en guise d'étrennes, pour régler de façon définitive les rapports entre propriétaires et locataires a été remplacé par un nouveau texte provisoire — la loi du 27 décembre 1947 — qui, pour les locaux d'habitation ou à usage professionnel (2), substitue la date du 1er juillet 1948 à celle du 1er janvier 1948, fixée par la loi du 30 juillet 1947, sur l'application des mesures transitoires portées par cette loi.

En outre de cette prorogation, la nouvelle loi contient les dispositions suivantes :

A dater du 1er janvier 1948, les majorations de loyer de 30 % et de 15 % prévues par l'ordonnance du 28 juin 1945 (3) sont portées respectivement aux chiffres de 70 % et de 30 %, sans toutefois pouvoir dépasser le plafond de 680 % de la valeur locative de 1914 pour les locaux régis par la loi du 1er avril 1946 (locaux de droit commun), et de 135 % pour les locaux soumis à la loi du 28 février 1941 (locaux dont l'occupant a bénéficié de délais de paiement).

Par ailleurs, le propriétaire qui invoque le droit de reprise est exonéré de l'accomplissement des trois conditions exigées de lui par l'article 2 de la loi du 30 juillet 1947 quand il appartient à l'une des catégories suivantes : 1° fonctionnaires ou assimilés justifiant, hors le cas de sanction administrative, de leur admission à la retraite ou de la cessation de leurs fonctions ; 2° sinistrés ayant perdu l'usage de leur habitation.

Dans ces deux cas il est donc dispensé de plein droit de prouver : 1° qu'il a acquis l'immeuble avant le 2 août 1939 ; 2° qu'il n'a pas d'autre habitation pour satisfaire à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa famille ; 3° que son occupation est suffisante aux termes de l'ordonnance du 22 octobre 1945.

Est-il, en outre, dispensé de l'obligation, impartie par la même loi du 30 juillet 1947, de mettre à la disposition du preneur un autre local, correspondant aux besoins de ce dernier (condition, d'ailleurs, soit dit en passant, quasi impossible à remplir dans les circonstances actuelles). La question m'a été posée. Elle est d'importance. Elle n'a cependant pas été résolue par la loi, demeurée muette sur ce point. Cette omission est-elle voulue ? Il est permis d'en douter, en invoquant l'intention évidente du législateur, telle qu'elle résulte des exemples ci-dessus. L'interprétation contraire, si elle est conforme à la lettre, apparaît bien comme opposée à l'esprit qui a dicté le texte. Il n'est pas à notre connaissance que la jurisprudence ait eu, à l'heure actuelle, à trancher la question.

Ceci dit, à quand la loi qui, de jour en jour, recule vers l'horizon ?

Elle sera la cent quarante-troisième.

P.-L. R.

N. B. — Dans notre chronique du 3 janvier dernier (dernier alinéa, première ligne), au lieu de *continuer*, lire *combiner*.

(1) Voir nos chroniques des 15 et 22 février, 1er mars et 26 juillet 1947. — (2) Pour le régime des baux commerciaux, voir notre chronique du 3 janvier 1948. — (3) Relative, notamment, à la majoration des prix des loyers pour les locaux d'habitation ou à usage professionnel.

LE BRIDGE (N° 43)

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 36

LE MORT : ♠ 5 3 ♡ R 5 2 ◇ 9 7 5 3 2 ♣ A 5 2

entame : ♣ R — NORD / OUEST EST / SUD

♠ A R D V 7 6 4 2 ♡ A 7 6 4 ◇ ... ♣ 3

Sud joue 6 ♠ et Ouest entame du ♣ R.

Comment continuer ? Nord prend de l'As et joue le ♡ 2 sur lequel Sud met le 4, laissant cette levée aux adversaires.

Sud joue ensuite une seule fois atout, laissant un ♠ au mort, pour pouvoir couper ♡. Puis le ♡ R et le ♡ as sont joués. Si les ♡ sont 3-3, le dernier atout des adversaires est pris et le petit chelem, réussi.

Si les ♡ sont 4-2 et si l'adversaire qui en a 2 n'a qu'un atout, le mort coupe le dernier ♡ de Sud et le petit chelem est réussi.

Même si les ♡ sont 5-1, le petit chelem est encore réussi si le joueur qui n'a qu'un ♡ n'a qu'un atout et prend le premier ♡, par exemple avec la ♡ D sèche.

Ne risque-t-on pas, avec ce plan de jeu, de se faire couper le 3e tour de ♡ (le ♡ As), ce qui serait la chute ? Certainement. Mais si l'on avait épuisé les atouts, avant de jouer les ♡, le petit chelem était également manqué puisqu'on aurait trouvé ensuite les ♡ 4-2, et qu'on aurait dû concéder deux levées à ♡.

Il s'agit là d'un jeu de sécurité dont j'ai déjà donné des exemples. On notera que le plan doit être exécuté comme je l'ai dit : concéder d'abord un petit ♡, puis jouer une seule fois ♠.

Pourquoi ne pas jouer d'abord ♡ R au premier tour de ♡, puis concéder alors un petit ♡ ? Parce que le joueur qui a 4 ♡ prendra et, en retournant ♡, fera couper son partenaire, ce qui fera la chute.

Peut-on jouer d'abord le ♠ as et ensuite ♡ R, ♡ As et petit ♡ ? Si les ♡ sont 3-3, ce plan n'aura rien gâté mais rien gagné non plus. Mais si le joueur qui a 4 ♡ a aussi 2 atouts, le petit chelem sera manqué car ce joueur rejouera atout et fera deux levées à ♡.

ETUDE N° 37

Les déclarations :

SUD	OUEST	NORD	EST
1 ♠	passe	1 S. A.	passe
2 ♡	passe	2 ♠	passe
3 ♠	passe	4 ♠	

Ouest a : ♠ A 6 3 ♡ R V 9 5 ◇ D 6 3 ♣ V 10 9.

De quelle carte Ouest doit-il entamer? Et pourquoi ?

ETUDE N° 38

Les déclarations :

NORD	EST	SUD	OUEST
1 ♣	passe	1 ♡	passe
2 ♣	passe	2 ♠	passe
3 ♠			

Ouest a : ♠ A 7 3 ♡ 6 4 2 ◇ R V 5 2 ♣ 8 4 2.

De quelle carte Ouest doit-il entamer ? Et pourquoi ?

ANDRÉ CHÉRON.

PHILATÉLIE

L'ACTUALITÉ FRANÇAISE

L'année 1948 s'est ouverte sur deux importantes nouveautés de poste aérienne, des timbres à surtaxe de 50 + 30 et 100 + 70 fr. parus le 19 janvier. Regrettons en passant que l'administration française sacrifie ainsi encore une fois à la mode actuelle d'exploitation abusive des émissions de poste aérienne : après le 500 fr. émis l'an dernier à l'occasion du Congrès de l'Union postale et dont la valeur faciale était beaucoup trop élevée, voici deux vignettes à très forte surtaxe, dont on espère également que le caractère « aérien » facilitera la vente.

Le 50 + 30 fr., tiré en sépia, est consacré à la mémoire d'Antoine de Saint-Exupéry. Ce timbre, dessiné et gravé par

Pierre Gandon, nous montre l'effigie du célèbre aviateur sur un arrière-plan de montagnes que survole un bimoteur. Rappelons que Saint-Exupéry figurait déjà sur le 8 fr. rouge brun d'Afrique occidentale émis en 1946.

Le 100 + 70 fr. bleu, également œuvre de Gandon, reproduit les traits du lieute-

nant-colonel Jean Dagnaux, qui réalisa la liaison aérienne Paris-Madagascar en 1927 et tomba au champ d'honneur en 1940. L'effigie de Dagnaux se détache sur un fond de brousse tropicale, également survolée par un bimoteur.

Un 6 + 4 fr. à l'effigie de Louis Braille a également paru le 19 janvier. Cette valeur, imprimée en violet, est due à Raoul Serres. On sait que le célèbre inventeur de l'alphabet pour les aveugles avait déjà eu les honneurs du timbre, mais en Argentine (2 1/2 cent. noir de 1939).

Notons, enfin, le retrait, à la date du 17 janvier, de deux vignettes à surtaxe, le 6 + 4 fr. gris *Saint-Nazaire* et le 6 + 4 fr. bleu vert *Voie de la liberté*.

LES TIMBRES DE DEUIL

Les vignettes postales auxquelles on donne le nom de « timbres de deuil » ne constituent pas une catégorie spéciale à proprement parler. Ce sont des timbres dont la couleur noire doit symboliser un deuil national après la mort d'un personnage important : ainsi, les valeurs tirées en noir (ordinairement avec une marge de la même teinte) ou surchargées d'une bordure noire. Selon les cas, il s'agit de timbres d'un type déjà existant, réimprimés ou surchargés de cette façon, ou de dessins nouveaux.

Une figurine noire n'est d'ailleurs pas forcément un timbre de deuil : le premier timbre-poste, le 1 penny anglais de 1840 à l'effigie de Victoria, fut tiré dans cette couleur. En outre, les vignettes destinées à rappeler la mort d'un grand homme ne sont pas toujours noires ; avec quelque illogisme, on ne leur accorde pas alors le caractère de timbres de deuil proprement dit. Ce fut le cas pour le 75 cent. Doumer de France, tiré en lilas (1933), la série Roosevelt d'Amérique (1945), etc.

Le plus ancien timbre de deuil semble le 2 cents noir émis par les Etats-Unis, en 1923, après la mort du président Harding. Vient ensuite la série Lenine de 1924, tirée en rouge et noir. L'idée d'entourer des vignettes de couleurs diverses d'une *bordure noire* appartient à la Lithuanie, où la série de deuil du poète Basanavicius date de 1927. Le même système fut employé par l'Allemagne en 1934 — deuil d'Hindenburg — la Yougoslavie — série Alexandre Ier — la Belgique en 1935 — série de la reine Astrid — et la Grèce en 1936 — mort du roi Constantin.

Le 75 cent. belge du deuil d'Albert Ier avait été imprimé en noir, timbre et marge (1934) ; de même la série polonaise dédiée à la mémoire de Pilsudski (1935).

A des dates plus récentes, on trouve des timbres noirs : les 3 et 2 fr. des princes de Liechtenstein (1938 et 1947), le 20 filler de l'aviateur hongrois Etienne Horthy (1942) ; surtout des vignettes à cadre noir : en Bulgarie la série du roi Boris (1944), en Grèce les séries de deuil du président Roosevelt (1944) et du roi Georges II (1947).

LES TIMBRES DE L'INDE NOUVELLE

Depuis 1854, les effigies des souverains britanniques se sont succédé sur les timbres de l'Inde anglaise. La déclaration d'indépendance devait naturellement se traduire par l'émission de vignettes destinées à remplacer ces symboles du passé. Si la première série du *Pakistan* a été encore obtenue par la surcharge du nom de ce pays sur les figurines anglaises, celle de l'*Hindoustan* consiste en vignettes spéciales. Une série de l' « Indépendance » a commencé à paraître à la fin de 1947. Le 3 1/2 as. paru en novembre a pour sujet le drapeau hindou ; il porte, en outre, la date du 15 août 1947 et la légende bilingue « Poste de l'Inde » (on notera que les timbres émis par l'administration britannique n'ont jamais porté que des inscriptions en anglais).

Plusieurs Etats indigènes avaient obtenu à des dates diverses une autonomie postale qui se traduisait par l'émission de timbres particuliers : ainsi *Barwani, Bhopal* (seulement pour le service officiel depuis 1908), *Bundi, Charkari, Cochin, Haïderabad, Jaïpur, Travancore*, etc. Il semble que les plus importants de ces Etats conserveront leurs timbres propres : en tout cas une série de l' « Indépendance » a également vu le jour à Haïderabad.

Une série de timbres avec la légende « Inde libre » avait paru avant les événements de 1947, mais dans des circonstances bien particulières : il s'agit d'une série imprimée en Allemagne (vers 1943-1944) et qui devait être destinée au « gouvernement » de Subhas Chandra Bose. Cette émission n'a évidemment aucun caractère officiel, mais ne manque pas d'intérêt historique. Elle se compose de cinq valeurs imprimées dans le style des timbres alle-

mands modernes et portant la seule légende Azad Hind (Inde libre). Les motifs sont les suivants : un laboureur ; une fileuse indigène ; un soldat hindou ; une infirmière soignant des blessés ; enfin, une carte de l'Inde traversée par une chaîne qui se brise.

JACQUES BELLAY.

LA MAISON Y. ROUE
est acquéreur de
BRILLANTS, PERLES, RUBIS, SAPHIRS ET ÉMERAUDES
61, Boulevard Malesherbes — PARIS

PIDAULT, Armurier - BOCHOT, succr
42, rue de l'Arcade, Paris 8e - Tél. : Anj. 36-20

M. DUPUIS, Dessinateur Publicitaire
38, Bd Voltaire, PARIS XIe - Tél. : Roq. 68-84

C.C.C.
Sur un imperméable
C.C.C.
la pluie frappe... sans entrer
35 à 41 Bd Haussmann Paris
Vêtements pour tous sports
gaines. Soutien-gorge. Hygiène
Tapis - Caoutchouc industriel - etc

PYRENE PP
Protection contre L'INCENDIE
Ets PHILLIPS & PAIN
MONTROUGE - SEINE

ULTRA, ne transigeant pas avec la QUALITÉ, avait réduit sa production de 90 % depuis 1940.
Aujourd'hui, sa fabrication reprend, plus parfaite que jamais...
Bientôt, vous retrouverez **ULTRA** chez tous les bons horlogers.
Réservez-vous !..
MANUFACTURE à BESANÇON
DEPUIS 1882
ULTRA

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Et[de] Me **MALLET,** Not. Kremlin-Bicêtre.
PAVILLON à **IVRY-s/-SEINE,** 35, rue Port-Arthur. Adj[on] 30 janvier, 15 h. **M. à P. 50.000.** S'adr. Me **MALLET.**

Et[de] Me **MALLET,** Not. Kremlin-Bicêtre.
PROPTÉ à **VILLEJUIF,** 81, route de Chevilly. Adj[on] 30 janvier, 15 h. **M. à P. 60.000.** S'adr. Me **MALLET.**

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE

VEXIN NORMAND. Très belle propriété, très confortable, **10 HECTARES** potager, bois, prés, rivière, tennis, belles dépendances; le tout en parfait état. 132, boulevard Haussmann. LAB. 69-34. **FEAU**

AVALLONNAIS. Gentilhommière bourguig. 4 hect. 1/2 traversés par rivière; prés, potager, dépendances. Confort. PHOTOS chez (LAB. 69-34) 132, Bd Haussmann. **FEAU**

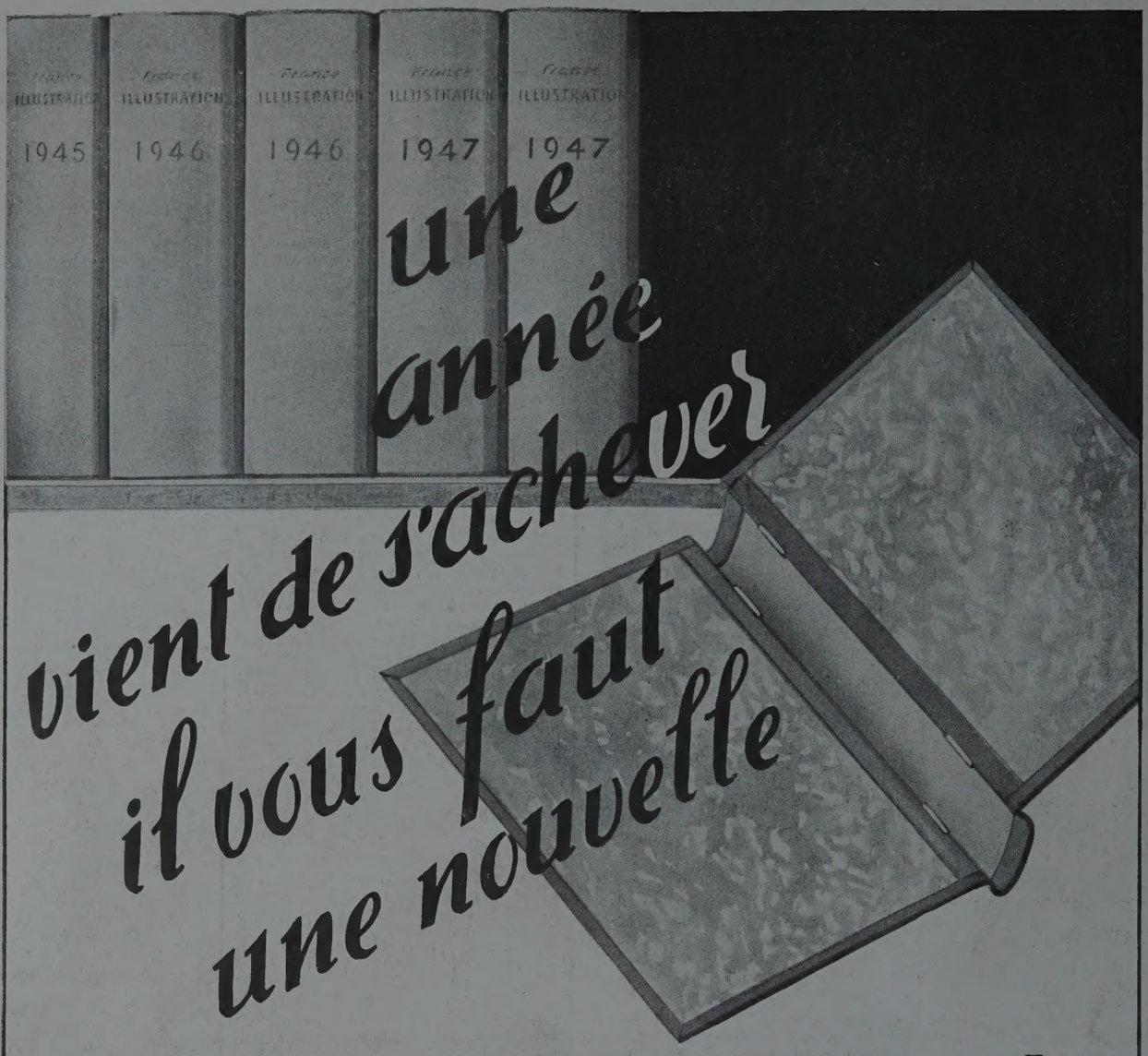

RELIURE MOBILE "ACLÉ"

(Bte France et Étranger)

POUR

CONSERVER VOTRE COLLECTION

DE

France ILLUSTRATION

2 modèles :

N° 6 : pour 1 trimestre. . . . . **333** fr.

N° 8 : pour 1 semestre. . . . . **339** fr.

Clefs de montage utilisables pour plusieurs reliures

la paire . . . . . **24** fr.

(Ces prix s'entendent livraison à nos bureaux)

FRAIS D'ENVOI A DOMICILE (FRANCE)

pour **1** reliure . . . . . **85** fr.

pour **2** reliures. . . . . **105** fr.

CONDITIONS (SUIVANT TARIF POSTAL) POUR QUANTITÉS ET POUR L'ÉTRANGER

Le Directeur-Gérant : Georges Oudard.

Société Nationale des Entreprises de Presse. — Imprimerie de Bobigny. Printed in France. — Publication hebdomadaire.

Dépôt légal 1er trimestre 1948. Imprimeur n° 53.